PR/A- Cahiers

Cahiers Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

12

1954

Librairie E. Droz
GENÈVE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Semestre d'hiver : octobre-mars
Semestre d'été : avril-juillet

SCIENCES avec Ecole de pharmacie

LETTRES avec Séminaire de français moderne
Ecole pratique de langue française

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
avec Institut de hautes études commerciales
Institut de transp. et d'administr. maritimes

DROIT

MÉDECINE avec Institut de médecine dentaire
Institut de biologie et de chimie médicales
Institut d'éducation physique et de sport

THÉOLOGIE PROTESTANTE

ARCHITECTURE

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

ÉCOLE D'INTERPRÈTES

Programmes et renseignements au secrétariat

Cahiers Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

12

1954

Librairie E. Droz
GENÈVE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/cahiers-ferdinand-de-saussure_1954_12

I. Société genevoise de linguistique

COMITÉ
(1953)

Robert GODEL, *président*
André BURGER, *vice-président*
Léopold GAUTIER, *trésorier*
Edmond SOLLBERGER, *secrétaire*
Marie-Jeanne MERCIER
Alfred JUVET

NOUVEAU MEMBRE

Elyane FRANCO (Genève)

SÉANCES

(de mars 1953 à mai 1954)

82e SÉANCE (7 mars 1953)

1. Communication de M. Edmond SOLLBERGER : *Transcriptions grecques de textes cunéiformes.*

Résumé : Il s'agit essentiellement des quelques fragments de basse époque publiés par T. G. Pinches, *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, 1902, pp. 108-119 + 192; A. H. Sayce, *ibid.* pp. 120-125; et F. C. Burkitt, *ibid.* pp. 143-145. Ils donnent la transcription en caractères grecs d'un petit nombre de mots sumériens et akkadiens. On y relève certains faits intéressants : transcription de [p t k] par φ θ χ, τ et κ étant employés pour [t] et [q] (phénomène amplement attesté ailleurs); création d'un nouveau signe (ϭ) pour [ḫ]; emploi curieux de υ pour [ū] et [-w-]; etc.

2. Communication de M. Robert GODEL : *Le gérondif et l'adjectif verbal en latin.*

Résumé : Sur l'étymologie du suffixe *-endus* (*-undus*), le rapport entre le substantif (gérondif) et l'adjectif verbal, la valeur originelle de l'adjectif en *-endus*, il existe diverses théories. De l'explication donnée par E. Benveniste (*Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris 1935, chap. VIII), il résulte que dans *-en/dus* on a le même suffixe *-do-* que dans *tepidus*, etc. Il s'agit donc bien d'un adjectif.

D'abord intransitive ou passive (cf. *secundus*, *oriundus* et *fandus*), la signification de l'adjectif verbal est devenue exclusivement passive : en face de *secundus* apparaît *sequendus*. L'adjectif verbal tend à entrer dans le système des participes : *faciendus* s'oppose d'une part à *facturus* (actif), d'autre part à *factus* (parfait).

Le gérondif pourrait s'expliquer en partant d'un type de phrase certainement ancien *facere est* « il y a à faire » (cf. *iter est*, *opus est*, etc.), où le nom verbal pouvait être concurrencé par l'adjectif neutre : *faciendum est* « il y a à faire ».

83e SÉANCE (18 avril 1953)

Communication de M. Félix KAHN : *Le système des temps de l'indicatif chez un Parisien.*

Résumé : Le « principe de dichotomie » qui régit les oppositions linguistiques telles que les conçoivent soit l'école de Prague (marqué/non marqué) soit L. Hjelmslev (intensif/extensif), est trop absolu et doit être remplacé par un critère nouveau : le degré d'extensibilité sémantique. Symbolisé par des chiffres et appliqué aux temps de l'indicatif, ce critère donne 3 pour le présent (qui peut représenter encore le futur et le passé = présent historique), 2 pour le passé composé (parfois équivalent au futur antérieur) et 1 pour le futur (qui ne représente que lui-même). Faisant intervenir encore l'opposition entre temps d'orientation et temps d'intervalle, avec leurs variétés, on obtient finalement un tableau ou chaque temps est classé sous forme de trinité chiffrée, accolades et flèches marquant les relations entre temps et groupes de temps.

Discussion : M. Godel : Où se placera le futur narratif ? *Réponse* : C'est une variété de présent non propre, c'est-à-dire transposé. — M. Sollberger : Comment comprendre le présent dans : « Je ronfle quand je dors » ? *Réponse* : Présent d'habitude, aspect discontinu; il dépasse en réalité le présent dans les deux sens, vers le passé et vers le futur. — M. Godel fait remarquer que ce critère de l'extensibilité, valable pour le temps, ne s'appliquerait pas facilement à d'autres domaines, aux cas par exemple. M. Kahn en convient. — M. Burger demande s'il servirait aussi pour l'analyse des modes. M. Kahn le pense mais n'a pas examiné la question.

84e SÉANCE (6 juin 1953)

Communication de M. GODEL : *Nature et fonction des semi-voyelles en latin.*

Le texte de cette communication paraîtra dans un prochain fascicule des *Studia linguistica.*

Discussion : Les interventions (Mlle Mercier, MM. Burger, Sollberger et Wiblé, ainsi que le conférencier) portent essentiellement sur des points de détail : synérèse et diérèse, licences poétiques, etc. M. Burger relève la difficulté du problème posé par M. Godel et se déclare d'accord avec les interprétations philologiques de ce dernier.

85e SÉANCE (27 février 1954)

Examen critique, par M. Adolphe KUENZI (Bienne), de l'ouvrage de Hans GLINZ, *Die innere Form des Deutschen,* Berne 1952.

Voir plus bas, p. 73.

86e SÉANCE (8 mai 1954)

1. Communication de M. Robert GODEL : *Sur l'évolution des diphtongues en latin.*

Résumé : Dans la *Phonétique historique du latin*, 3e éd. (1953), de Niedermann, il est question d'étapes intermédiaires $\bar{o}$ fermé dans le passage de *ou* à $\bar{u}$, et $\bar{e}$ fermé dans celui de *ei* à $\bar{i}$. Aucune des preuves alléguées n'est décisive; et on ne saurait admettre que par exemple les parfaits *sēuī* (<**sēwai*) et *sīuī* (<**seiwai*) aient pu, à un moment quelconque, être homophones, ni qu'il ait existé dans le même état de langue deux $\bar{e}$ fermés et pourtant différents. L'évolution de *oi* n'est pas parfaitement claire; en tout cas, entre *oi* et $\bar{u}$, l'étape intermédiaire n'a dû être ni $\bar{o}$ fermé (Niedermann, *op. cit.* p. 61), ni *oe*. Pour le traitement en syllabe intérieure, on peut supposer : *commoinis* > **commuinis* (cf. *onustus*, *homuncio*) > *commūnis*. De toute façon, *oboedio* et surtout *amoenus* ne s'expliquent pas phonétiquement.

2. Communication de M. Edmond SOLLBERGER : « *Maison* », *en vieux-sumérien.*

Résumé : La lecture traditionnelle *é* du cunéogramme É « maison » est certainement fausse en ce qui concerne le vieux-sumérien. Certains faits de graphie, ainsi que le traitement de sumérien É.GAL « maison grande » = « palais » emprunté par l'akkadien (*êkallum*) et le sémitique occidental (*h(y)kl*), montrent qu'il faut poser pour le vieux-sumérien une forme **'ay* où ' représente un phonème de caractère indéterminé.

3. Communication de M. Léopold GAUTIER : *L'interrogation indirecte du type* : « *Je voudrais savoir qu'est-ce que tu fais* ».

A paraître dans *Le français moderne.*

II

Articles

FERDINAND DE SAUSSURE ET LA PHONÉTIQUE MODERNE

L'importance de l'enseignement de Ferdinand de Saussure pour le développement de la linguistique moderne est reconnue de tous. La façon dont on continue — quarante ans après la rédaction du *Cours* — à discuter l'interprétation des thèses émises par le maître genevois prouve suffisamment que les distinctions établies par lui concernent la base même de toute théorie linguistique. Quelle que soit l'attitude que l'on finisse par adopter par raport aux thèses saussuriennes, il faut les connaître et les méditer. Aucun linguiste, soucieux des principes et des méthodes de sa science, ne peut plus travailler comme si le *Cours* n'existait pas. Certes, on peut compléter ou modifier les thèses de Saussure [1], ou bien corriger des détails dans le texte du *Cours* qui, on le sait, ne reflète pas toujours de façon exacte la pensée de l'auteur. Et il est parfaitement légitime de tâcher de réfuter dans son ensemble la linguistique exposée par Saussure, dans le but de la remplacer par quelque chose de mieux. Seulement, il n'est pas possible de la négliger. Il y a peu de travaux de linguistique générale parus pendant le dernier quart de siècle qui ne commencent pas par un renvoi au *Cours* [2] [3].

---

[1] « ... pour creuser plus avant qu'il n'a pu le faire les assises de la science linguistique » (Sechehaye, *Vox romanica* V, p. 3).

[2] Il est curieux que même les savants auxquels le principe de la linguistique saussurienne échappe, entièrement ou en partie, aient cru devoir discuter longuement le contenu du *Cours*. C'est le cas de Jespersen (voir son compte rendu du *Cours*, réimprimé dans *Linguistica*, 1933, pp. 109-115; cf. Hjelmslev, *Acta linguistica* III, 1942-1943, p. 130) et de Rolf Pipping (*Om några grundtankar i Ferdinand de Saussures föreläsningar över allmän språkvetenskap*, *Vetenskaps-Societeten i Lund*, *årsbok* 1946; cf. ma critique dans *Till frågan om språkets systemkaraktär*, ibid. 1947, et aussi mon travail antérieur *Système et méthode*, ibid. 1945). On trouve un malentendu évident des thèses saussuriennes chez Stetson, *Bases of Phonology*, Oberlin, Ohio 1945 (cf. mon compte rendu dans *Studia linguistica* III, 1949, pp. 130-133).

[3] Cf. Sechehaye, *op. cit.*, p. 1.

Si c'est en dernier lieu grâce à Saussure que notre génération a découvert de nouveau la *forme* dans la langue [4] — en l'opposant à la substance qui constituait par exemple l'intérêt principal de la phonétique du siècle passé — il est normal que toute discussion sur le rapport entre les *unités d'expression fonctionnelles* (phonèmes, tonèmes, chronèmes, etc.) et le *matériel concret* (normalement, mais pas nécessairement, sonore) dans lequel ces unités se manifestent, prenne son point de départ dans les formules saussuriennes. En réalité, les innombrables débats sur le rapport entre « phonétique » et « phonologie » qui suivirent la publication des thèses de l'Ecole de Prague (en 1928) et la parution des *Grundzüge* de Troubetzkoy (en 1938) reprennent tous, en les modifiant ou en les approfondissant, les formules contenues déjà dans le *Cours*. Cf. par exemple les passages suivants : « Ainsi un ensemble comme *ta* sera toujours un moment plus un moment, un fragment d'une certaine étendue plus un autre fragment. En revanche le fragment irréductible *t*, pris à part, peut être considéré *in abstracto*, en dehors du temps. On peut parler d'un *t* en général, comme de l'espèce *T* (nous désignerons les espèces par des majuscules), de *i* comme de l'espèce *I*, en ne s'attachant qu'au caractère *distinctif* [5], sans se préoccuper de tout ce qui dépend de la succession dans le temps. De la même façon un ensemble musical *do*, *ré*, *mi* ne peut être traité que comme une série concrète dans le temps; mais si je prends un de ses éléments irréductibles, je puis le considérer *in abstracto*. » (*Cours*, p. 66 [6].) Et encore : « Mais énumérer ces facteurs de production du son, ce n'est pas encore déterminer *les éléments différentiels des phonèmes* [5]. Pour classer ces derniers, il importe bien moins de savoir en quoi ils consistent que ce qui *les distingue les uns des autres* [5]... Par exemple l'expiration ... *n'a pas de valeur différenciatrice* [5]. (*Cours*, pp. 68-69.) Enfin : « Sans doute on ne voit pas bien à quoi serviraient les mouvements phonatoires si la langue n'existait pas [7]; mais ils *ne la constituent pas* [5], et quand

[4] Cf. par exemple Hjelmslev, *loc. cit.*

[5] C'est moi qui souligne.

[6] Cité ici d'après la troisième édition de 1931.

[7] C'est là une exagération. Les mouvements « articulatoires » servent à bien d'autres choses (respiration, mastication, déglutition, etc., et, bien entendu, à la phonation non-linguistique). Notre « organe phonateur » n'est devenu que par suite d'une adaptation récente secondaire un « organe de communication ».

on a expliqué tous les mouvements de l'appareil vocal nécessaire pour produire chaque impression acoustique, *on n'a éclairé en rien le problème de la langue* [5]. Celle-ci est un *système basé sur l'opposition psychique de ces impressions acoustiques*, [5] de même qu'une œuvre d'art produite par l'opposition visuelle entre des fils de couleurs diverses; or, ce qui importe pour l'analyse, c'est *le jeu de ces oppositions*, [5] non les procédés par lesquels les couleurs ont été obtenues. » (*Cours*, p. 56.)

Il est donc évident que Saussure a été parfaitement conscient de l'opposition entre le *son concret* d'un côté, phénomène qui se déroule dans le temps et qui, comme phénomène physique, possède un nombre *illimité* de caractères, et l'*unité* abstraite, susceptible de différencier un symbole d'un autre, et caractérisée par un nombre *limité* de caractères distinctifs (« distinctive features »). Troubetzkoy et les phonologues de Prague n'ont eu qu'à développer cette idée fondamentale. Je cite encore : « ainsi on entend un *v* nasal dans le français *inventer*; mais en général la fricative nasale n'est pas un son dont la langue ait conscience » (p. 74), et « Inutile de parler de *l* nasal, très rare et non différencié, bien qu'il existe, surtout après un son nasal (par exemple dans le français *branlant*) » (p. 74). Le même point de vue est appliqué d'une façon très stricte dans le paragraphe où Saussure souligne la différence entre le système indo-européen qui oppose une articulation palatale à une articulation vélaire (*k'*: *k*) et le système français, qui ne le fait pas (« en français ... on néglige cette différence, et l'oreille [8] assimile un *k* d'arrière ... à un *k* d'avant »; p. 72). Il revient enfin sous une forme extrêmement nette dans le chapitre intitulé « Aspect matériel de la valeur » (pp. 163-169).

Cependant, cette distinction — qui, évidemment, est une conséquence nécessaire de la division établie entre la *langue* et la *parole* [9] — est formulée, dans le chapitre « phonologique » du *Cours*, d'une façon malheureuse qui doit retenir notre attention. L'auteur parle d'un *t* en général, d'une espèce *T* (opposée au son concret), et d'une espèce *I*. En définissant ces espèces, Saussure prétend ne s'attacher qu'au caractère distinctif. Il oublie, semble-t-il,

[8] Remarquer que pour Saussure c'est « l'oreille » qui est responsable de cette identification.

[9] Cf. pourtant plus loin, p. 10.

qu'il est possible d'établir une espèce *I* (ou une espèce *T*) sans se préoccuper de la valeur distinctive des classes ainsi définies à l'intérieur d'un système donné. L'espèce *I* peut être définie acoustiquement par une série de données acoustiques (par l'existence de tels ou tels formants, etc.), ou bien par certains caractères articulatoires. C'est là, dans l'un et l'autre cas, un classement à base substantielle (cf. Malmberg, *Le problème du classement des sons du langage*, dans *Studia linguistica* VI, 1952, pp. 1-56, surtout pp. 55-56). Rien n'empêche que la même espèce (acoustique ou physiologique) — mettons une espèce *D* ou une espèce *Y* — puisse fonctionner dans *une* langue comme une unité distinctive indépendante (un phonème), dans une autre comme une variante (combinatoire ou libre) d'un phonème (*T* ou *I* dans notre exemple). En ne s'attachant qu'au caractère distinctif des unités d'expression, on n'arrive pas à classer une unité donnée dans tel ou tel groupe acoustique (ou articulatoire).

En d'autres termes, le phonologue moderne regrette, dans l'exposé de Saussure, l'absence d'une définition du *phonème* en tant que notion opposée au *son* et à l'*articulation*. Si, comme le font en général les structuralistes de notre époque, Saussure avait considéré les unités d'expression les plus petites (les phonèmes) comme des entités purement abstraites, il aurait probablement vu différemment le problème du *h* « aspiré » français (cf. *Cours*, p. 53). Un phonème zéro (ou « vide » selon la terminologie de Frei), comme le *h* « aspiré » français, ne peut évidemment pas avoir de place dans la « phonologie » saussurienne. [10] Puisque le « phonème » saussurien doit par définition se réaliser sous forme d'une onde sonore perçue par une oreille humaine, la notion de phonème « vide » (dans le sens de Frei) [11] devient une contradictio in adjecto, et le *h* « aspiré » français doit être expliqué comme un « être fictif issu de l'écriture » (*Cours*, p. 53). Saussure qualifie de *sons non*

[10] Voir à propos du *h* aspiré français surtout Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (1944), § 256, Frei, *Zeitschrift für Phonetik* IV, 1950, pp. 161 ss., Gougenheim, *Eléments de phonologie française*, pp. 36 ss., 49 ss., Malmberg, *Le système consonantique du français moderne*, pp. 40-45, et Martinet, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* XXXIV, 1933, pp. 201-202, id., *La prononciation du français contemporain*, pp. 185-187.

[11] Je rappelle que le « phonème vide » de M. Frei est vide dans ce sens qu'il est dénué de substance (sonore), tandis que le « cénème » est dit vide pour être une unité linguistique sans contenu. Cf. plus loin, p. 6.

conscients et de *sons non différenciés* les variantes combinatoires dénuées de fonction linguistique. Le « phonème » chez Saussure est, on le sait, une unité acoustique et articulatoire à la fois (« le phonème est la somme des impressions acoustiques et des mouvements articulatoires..., une unité complexe, qui a un pied dans chaque chaîne »; *Cours*, p. 65) [12].

Pour Saussure, le phonème ressemble donc à une médaille à double face, une combinaison d'une onde sonore avec une position articulatoire, nécessaire pour la production de celle-là, tout comme le signifiant et le signifié forment ensemble le signe linguistique. Toutefois, dans le « phonème », l'union entre le son et l'articulation n'est pas arbitraire, puisque l'anatomie de notre organe phonateur ne met à notre disposition qu'un nombre très limité de possibilités acoustiques auxquelles nous sommes réduits. Il faut se rappeler pourtant que, pour la phonétique moderne, ce rapport entre le son et l'articulation est bien moins nécessaire que pour la phonétique classique (Sweet : "each new position of the tongue produces a new vowel"). Le procédé de compensation nous permet souvent de réaliser le même résultat acoustique avec des moyens articulatoires différents (cf. mon article précité *Le problème du classement*, passim). La technique moderne nous permet même de produire des sons linguistiques synthétiques où les articulations sont remplacées par un générateur de basses fréquences et une série de filtres acoustiques ou tout simplement par des spectres acoustiques peints à la main et transformés en ondes sonores [13].

Ce qui manque, d'un point de vue moderne, dans la façon dont Saussure établit l'inventaire des phonèmes, est évidemment l'application du procédé de la *commutation*. Il est pourtant à remarquer que les brèves remarques faites à ce sujet se retrouvent dans un chapitre consacré à la « phonologie » (= phonétique, selon la terminologie linguistique actuelle) et qui a été rédigé et complété par les éditeurs à l'aide des principaux manuels de phonétique de l'époque (Sievers, Jespersen, Roudet). Ce chapitre a dû

[12] C'est grosso modo le même emploi du terme « phonème » qui se retrouve chez Grammont.

[13] Voir par exemple Cooper, Delattre etc., dans *Journal of the Acoustical Society of America* XXIV, 1952, pp. 597-606; Delattre, etc., dans *Word* VIII, 1952, pp. 195-210; Delattre, dans *PLMA* LXVI, 1951, pp. 864-875.

être conçu par Saussure lui-même comme une introduction physiologique sommaire à son exposé du problème de la syllabe [14]. Les éditeurs du *Cours* nous assurent (p. 66, note 2) que « ces changements n'altèrent nulle part la pensée de F. de S. ». J'en doute un peu. Il est très possible que la rédaction de cet exposé ne rende pas justice à la façon dont Saussure lui-même a compris le rapport entre la forme et la substance de l'expression linguistique. Mais puisqu'il est impossible d'arriver à une connaissance certaine de la pensée de Saussure, il faut s'en tenir, en discutant ses idées, au texte du *Cours*.

Il est intéressant de constater que, pour bien des linguistes [15], le raisonnement structural devient particulièrement difficile à suivre, quand l'analyse arrive au point où il sera question de scinder le *signe* le plus petit (l'unité appelée par Hjelmslev « unité minima » [16]) en *figures* (dans le sens de Hjelmslev [17]), les unités donc qui, selon la terminologie saussurienne, présentent des *différences* entre elles sans s'*opposer* (*Cours*, pp. 166-167) [18]. Dans le signe minimum latin *-erunt* [19] (de *amaverunt*, etc.), l'analyse du contenu révèle l'existence

---

[14] Saussure appelle lui-même son cours de phonologie « un exposé qui ramène à un schéma aussi simple que possible le phénomène de la syllabation considéré dans son facteur essentiel » (p. 80).

[15] Il m'est arrivé de rencontrer des linguistes qui admettent volontiers que les deux paradigmes : *canto, canti, canta, cantiamo, cantate, cantano* (italien) et *canto, cantas, canta, cantamos, cantais, cantan* (espagnol) représentent des systèmes identiques, mais qui ne comprennent pas que deux langues qui ont, disons, le vocalisme suivant : *i u e o a* d'un côté, et *i u ɛ ɔ a* de l'autre, présentent le même *système* vocalique, en objectant que, dans le premier cas, les voyelles à ouverture moyenne sont fermées (*e* et *o*), dans le deuxième elles sont ouvertes (ɛ et ɔ). Dans le premier cas, on accepte de parler d'identité des systèmes, puisqu'aux unités d'expression en cause (les terminaisons *-o, -i*, etc., et *-o, -as*, etc.) il correspond un contenu (ce sont des signes), tandis qu'il n'y a pas de contenu correspondant aux unités (phonèmes) /i/, /e/, etc. On ne sent plus, semble-t-il, le même besoin de la distinction *forme - substance* quand il s'agit d'analyser des unités qui ne sont pas des signes. Saussure lui-même n'a pas dû sentir non plus ce besoin, ce qui explique que son système, appliqué à l'analyse de l'expression linguistique (le domaine de la phonétique), est boiteux, du moins sous la forme qu'il a dans le *Cours*.

[16] « Mindstestörrelse » en danois (voir *Omkring Sprogteoriens Grundlaeggelse*, pp. 40-41); « monèmes » selon la terminologie de H. Frei (*Zeitschrift für Phonetik* IV, p. 162, note 4).

[17] *Op. cit.*, p. 43.

[18] Cf. Frei, *Journal de psychologie* 1952, p. 139, note 1.

[19] Exemple de Anders Bjerrum dans une communication non imprimée.

de quatre unités (figures) : l'indicatif, la troisième personne, le pluriel, et l'actif. L'analyse de l'expression révèle l'existence de deux syllabes, dont chacune est à son tour analysable en phonèmes. Ces syllabes et ces phonèmes ne correspondent pas à des unités du contenu, et les unités du contenu ne sont pas reflétées directement dans la chaîne des phonèmes. Ce sont, les uns et les autres, des *figures*, non pas des *signes*, puisqu'ils ne sont pas caractérisés par l'union d'un signifiant et d'un signifié propre au signe. Le signe allemand *Kindheit* est composé de deux signes plus petits (unités minimums): *Kind-* et *-heit*, chacun ayant un signifiant et un signifié. Du point de vue de l'expression, les deux sont à leur tour analysables en unités d'expression plus petites (figures), auxquelles il ne correspond pas de contenu (/*k*/, /*i*/, /*n*/, etc.). C'est cette faculté d'analyse des signes minima qui caractérise le langage humain en l'opposant par exemple au langage mathématique et aux systèmes des signaux (Hjelmslev, *op. cit.*, pp. 43-44). Le signal rouge dans une rue, signifiant « passage interdit », ne se laisse pas décomposer en unités indépendantes plus petites, susceptibles de se combiner autrement pour former de nouveaux signes, comme c'est le cas du signe français /*vɛr*/, qui est analysable en trois unités dont on peut, par exemple, renverser l'ordre et former le signe /*rɛv*/. Le signe linguistique le plus petit est analysable du côté du signifiant en unités plus petites qu'on peut appeler, si l'on veut, *cénèmes* et dont le caractère est toujours purement abstrait (phénomènes dans la *langue*). Je rappelle que, selon Hjelmslev, la langue n'est pas en premier lieu un système de signes, comme on le dit en général, mais un système de *figures* (*op. cit.*, p. 43). Saussure, comme certains de ses successeurs, a commis l'erreur de les confondre sur le plan de l'expression avec les impressions acoustiques (les sons) [20]. Puisque les cénèmes se manifestent concrètement le plus souvent comme sons, il est commode de les appeler *phonèmes*. Mais cette terminologie ne change rien au caractère abstrait du phonème ainsi défini et ne peut pas nous permettre de cesser d'y voir un fait de *langue*, défini par ses rapports avec les autres membres du système d'expression et opposé au *son* (comme onde sonore perçue, et comme articulation), qui est un fait de *parole*. C'est en

[20] Voir par exemple E. Otto, *Indogermanische Forschungen* LII, pp. 177 ss. (cf. Troubetzkoy, *Grundzüge*, pp. 15-16).

partant des principes formulés par le maître genevois lui-même [21] qu'on arrive nécessairement à cette modification importante de la « phonologie » saussurienne [22].

Il est enfin intéressant de noter qu'il y a une différence évidente entre la façon dont la notion de phonème est comprise dans l'appendice intitulé « Principes de phonologie » et dans le chapitre « Aspect matériel de la valeur » (pp. 163-169), où l'auteur parle

[21] Cf. : « l'essentiel de la langue ... est étranger au caractère phonique du signe » (*Cours*, p. 21); « l'image verbale ne se confond pas avec le son lui-même et ... elle est psychique au même titre que le concept qui lui est associé » (*ibid.*, p. 21); et surtout : « Considérons, par exemple, la production des sons nécessaire à la parole : les organes vocaux sont aussi extérieurs à la langue que les appareils électriques qui servent à transcrire l'alphabet Morse sont étrangers à cet alphabet; et la phonation, c'est-à-dire l'exécution des images acoustiques, n'affecte en rien le système lui-même. Sous ce rapport, on peut comparer la langue à une symphonie, dont la réalité est indépendante de la manière dont on l'exécute; les fautes que peuvent commettre les musiciens qui la jouent ne compromettent nullement cette réalité » (p. 36). Dans ce dernier exemple, Saussure établit lui-même une distinction entre la symphonie comme idée conçue par le compositeur et qui existe indépendamment de sa réalisation concrète (qui peut être bonne ou mauvaise, ou même inexistante), et la musique qui résulte de l'exécution faite par certains musiciens. La musique concrète — comme son et comme exécution — correspond évidemment à la *parole*, la symphonie comme composition à la *langue* (selon le système saussurien). Il est curieux que Saussure ne fasse pas *expressis verbis* ces mêmes distinctions pour le langage humain où, comme nous le verrons tout à l'heure, la symphonie comme composition (le *système* ou la *forme*) est confondue avec les sons résultant de l'exécution (comme impressions acoustiques; la *substance*). Le passage suivant tiré des *Notes inédites* de Saussure (*Cahiers F. de S.* IX, 1950, p. 11) confirme encore le soupçon que le texte du *Cours* reflète mal l'idée saussurienne : « Or ce qui les caractérise (sc. les éléments sonores), ce n'est pas ... leur qualité propre et positive, mais simplement le fait qu'ils ne se confondent pas entre eux. » Mais même ici il semble que l'auteur pense plutôt à une latitude de variations dans chaque son qu'à de véritables *cénèmes* (entités d'expression abstraites dénuées de signifiés; *figures*).

[22] Le regretté Amado Alonso a mis le doigt sur ce point faible du système saussurien dans son introduction à l'édition espagnole du *Cours* (*Curso de lingüística general*; *traducción, prólogo y notas* de Amado Alonso; Buenos Aires 1945, p. 14, note 1). Cf. les passages suivants : « La verdad es que Saussure, que distinguió bien en el estudio de los sonidos la sincronia y la diacronia (fonología y fonética, en su terminología), no vió en ellos su otra dualidad de lengua y habla; no los vió más que en la realización material del habla »; « De la misma manera que existe, según Saussure, el sistema de formas gramaticales y léxicas aparte de su realización en el habla, así existe el sistema de fonemas. Y los fonemas ostentan el mismo carácter de « valores solidarios », pues su función de signos se determina por análogo juego de correspondencias y oposiciones »; « La realización fonética es la que no se sale del habla (Saussure); pero el sistema fonológico realizado, ése pertenece a la lengua. Así resulta que la nueva doctrina fonológica es más saussureana que la de Saussure, por encuadrar mejor en la concepción general saussureana de la lengua como sistema de valores » *(loc. cit.)*.

des différentes réalisations du *r* français (cf. : « en français, l'usage général de grasseyer l'*r* n'empêche pas beaucoup de personnes de le rouler; la langue n'en est nullement troublée; elle ne demande que la différence et n'exige pas ... que le son ait une qualité invariable » [pp. 164-165]; l'auteur fait des remarques identiques en parlant des différentes possibilités de varier la forme des signes graphiques : « sa forme importe peu, ou plutôt n'a d'importance que dans les limites imposées par le système » [p. 165]). C'est là un fait qui renforce encore mes doutes quant à l'authenticité de certaines des définitions formulées dans le chapitre « phonologique ».

* * *

Ce n'est pourtant pas seulement en sa qualité de précurseur de la phonologie de Prague et du structuralisme moderne que nous allons nous occuper ici du maître genevois, mais aussi en sa qualité de *phonéticien* proprement dit (« phonologiste », aurait-il dit lui-même). Si les linguistes ont étudié de tous les points de vue les idées structurales de Saussure, ils se sont moins souciés de sa façon de comprendre et de discuter la substance sonore, l'acoustique des sons et la physiologie de leurs articulations. On verra que, même dans ce domaine, Saussure a été, du moins sur quelques points, un précurseur, bien en avance sur son époque.

C'est pendant la deuxième moitié du siècle passé que la phonétique s'est constituée comme science autonome. Et on sait que — malgré Helmholtz, Hermann et Hugo Pipping et malgré l'espace accordé à l'acoustique dans les *Principes* de Rousselot — la base de cette phonétique a été essentiellement physiologique. Ç'a été l'époque des grandes découvertes en matière d'instruments physiologiques, et la phonétique en a profité. Les manuels classiques (Sievers, Jones, Jespersen), ainsi que l'enseignement élémentaire, sont encore aujourd'hui sous la dépendance de cette tradition héritée de la génération de Sievers. Les voyelles et les consonnes sont définies en termes physiologiques (en ouvertes et fermées, antérieures et postérieures, arrondies et non arrondies, labiales, apico-dentales, palatales et vélaires, occlusives et spirantes, vibrantes

et latérales, etc.). Et le classement traditionnel des sons du langage est basé essentiellement sur des critères articulatoires [23]. Il n'y a donc rien de surprenant dans le fait que le classement de Saussure — complété par les éditeurs d'après le *Lehrbuch* de Jespersen — a été fait selon le même principe.

Il me semble pourtant peu sûr que ce classement physiologique — dont il est difficile, du reste, de savoir jusqu'à quel point il remonte à Saussure lui-même — couvre les idées de l'auteur. En réalité, il est très probable que Saussure a compris, mieux que les phonéticiens de l'époque, l'importance de l'acoustique des sons. Citons : « Beaucoup de phonologistes s'attachent presque exclusivement à l'acte de phonation, c'est-à-dire à la production des sons par les organes (larynx, bouche, etc.), et négligent le côté acoustique. Cette méthode n'est pas correcte : non seulement l'impression produite sur l'oreille nous est donnée aussi directement que l'image motrice des organes, mais encore c'est elle qui est la base naturelle de toute théorie » (p. 63). L'auteur ne nous dit pas ce qu'il comprend par les mots « toute théorie ». Serait-ce un anachronisme de les interpréter comme « toute théorie sur les oppositions distinctives » ? Je ne le crois guère. Et encore : « La donnée acoustique [24] existe déjà inconsciemment lorsqu'on aborde les unités phonologiques ; c'est par l'oreille que nous savons ce que c'est qu'un *b*, un *t*, etc. Si l'on pouvait reproduire au moyen d'un cinématographe tous les mouvements de la bouche et du larynx exécutant une chaîne de sons, il serait impossible de découvrir des subdivisions dans cette suite de mouvements articulatoires ; on ne sait où un son commence,

[23] Voir à ce sujet mon étude précitée dans *Studia linguistica* VI, 1952, pp. 1-55. Il me semble évident que J. Forchhammer a eu tort en soutenant une opinion contraire (*Zeitschrift für Phonetik* II, 1948, pp. 65-82, et *Einführung in die allgemeine Sprechkunde*, Heidelberg 1951, passim).

[24] Le terme est ambigu. Il pourrait signifier les faits physiques objectifs, tels que l'analyse acoustique de l'onde sonore nous les montre. Il pourrait aussi signifier l'impression acoustique subjective, reçue par celui qui écoute. C'est là un phénomène bien plus complexe, déterminé d'abord par des facteurs psychologiques, ensuite aussi par la sensibilité de l'oreille et par le système phonologique de celui qui écoute, par le degré de sa formation phonétique, etc. Il ne fait pas de doute que c'est cette dernière interprétation du terme qui couvre le mieux l'idée de l'auteur qui, s'il faut en croire le texte, se rend coupable ici comme ailleurs d'une identification malheureuse de la notion d'impression acoustique subjective avec l'unité distinctive (le *phonème* ou le *cénème*). Voir ci-dessus.

où l'autre finit [25]. Comment affirmer, sans l'impression acoustique, que dans *fāl*, par exemple, il y a trois unités, et non deux ou quatre? » (pp. 63-64). La réponse à cette dernière question : « C'est dans la chaîne de la parole entendue que l'on peut percevoir immédiatement si un son reste ou non semblable à lui-même; tant qu'on a l'impression de quelque chose d'homogène, ce son est unique » (p. 64) révèle de nouveau combien Saussure est malgré tout sous la dépendance de la substance dans son analyse phonétique. Nous voyons encore une fois que son idée principale de la langue comme une forme (et non une substance), exprimée si clairement ailleurs dans le *Cours*, n'a pas encore abouti ici à la mise au point à laquelle le structuraliste moderne s'attend. Si l'onde sonore se prête mieux que le continu ininterrompu des mouvements articulatoires à une division en unités différenciées, ce n'est pourtant pas celle-là, mais le procédé de la commutation (ou peut-être une étude de la distribution des unités, ou les deux procédés combinés) qui nous dira définitivement s'il y a dans *fāl* trois unités, ou deux, ou quatre. On sait que la courbe sonore contient, entre les phases typiques et relativement stables, des phases transitoires dont l'analyse structurale seule pourra nous dire si ce sont des unités linguistiques indépendantes ou non (par exemple l'aspiration des occlusives germaniques [26]). S'il faut en croire le texte du *Cours*, ce serait « l'unité d'impression » qui serait le critère des unités homogènes les plus petites dans lesquelles la chaîne acoustique est analysable et qui formeraient par conséquent « le point de départ naturel pour l'étude phonologique » (p. 64).

[25] Cette description des actes de la parole, faite longtemps avant la découverte des films radiographiques modernes, est d'une exactitude étonnante, beaucoup plus réaliste que les descriptions données par les phonéticiens de l'école classique avec leur division de la chaîne parlée en « Stellungslaute » et « Übergangslaute » (tension, tenue et détente, etc.) et en définissant les articulations en termes statiques (en indiquant la position d'un organe) et non pas en termes dynamiques (les mouvements des organes).

[26] Si une langue connaît [*tha*] et [*ha*] mais pas [*ta*], sauf après [*s*] de la même syllabe, où [*th*] est inexistant, il faut interpréter [*t*] et [*th*] comme deux variantes du même phonème et la suite [*th*] comme monophonématique (c'est, on le sait, le cas de la plupart des langues germaniques). Si, au contraire, une langue connaît aussi bien [*ta*] que [*tha*] et [*ha*] indépendamment de l'entourage, la suite [*th*] est à interpréter comme un groupe de deux phonèmes. Aucune analyse instrumentale (ni acoustique, ni physiologique) ne pourra nous aider dans un tel cas, la substance pouvant être exactement la même dans les deux [*tha*].

La confusion du point de vue acoustique et du point de vue structural devient encore plus frappante dans les lignes suivantes où l'auteur du *Cours* parle de l'alphabet grec : « Chaque son simple y est représenté par un seul signe graphique, et réciproquement chaque signe correspond à un son simple, toujours le même » (p. 64). C'est évidemment à cause d'une méconnaissance de la complexité des faits de phonétique acoustique et de cette identification de ceux-ci avec les unités d'expression fonctionnelles dont nous venons de parler que Saussure a pu établir une correspondance directe entre la lettre et le son en tant que « temps homogène » (p. 64). L'auteur du *Cours* saute un membre en établissant son système de correspondances à l'intérieur de l'expression linguistique. Il dit (p. 65) : « au même son correspond le même acte : *b* (temps acoustique) = *b'* (temps articulatoire). Les premières unités qu'on obtient en découpant la chaîne parlée seront composées de *b* et de *b'* ». Schématisons un peu plus. Au premier élément acoustique distingué dans la série *bárbaros* (exemple de Saussure, p. 64), savoir *b*, correspond un acte articulatoire *b'* [27]. Il n'y a donc, selon Saussure, que deux facteurs en cause, le son et l'acte articulatoire. En réalité, il y en a trois : le *phonème*, le *son* et l'*articulation* (ou d'une façon plus générale (1) l'unité linguistique : le *cénème*, (2) sa réalisation concrète : un *son*, une *lettre*, un *geste*, etc., et (3) les moyens de produire cette manifestation concrète). Soit donc d'un côté le schéma plus simple de Saussure :

1.	2.
b	*b'*
(unité acoustique)	(articulation),

de l'autre celui du structuralisme moderne :

1.	2.	3.
B	*b*	α 0 ε 1 [28]
(phonème)	(son)	(articulation)

[27] Je laisse de côté le problème de savoir comment Saussure arrive à la conclusion qu'il y a une seule unité (*b*) dans ce mot mais deux (*ph*) dans son autre exemple cité : *phéro* (p. 64, note 1).

[28] Formule « antalphabétique » de Jespersen pour l'occlusive bilabiale sonore (*Lehrbuch der Phonetik*, pp. 10 et 70).

Insuffisamment familiarisé avec les données acoustiques, Saussure a identifié les facteurs 1 et 2. On se demande toujours où se trouve, dans ce schéma saussurien, la fameuse distinction *langue-parole*. Il n'y a évidemment pas de place ici pour les faits de *langue* (le facteur 1 dans notre schéma). Est-ce que cette idée fondamentale n'avait pas encore mûri dans l'esprit du maître à l'époque où il faisait, en 1897, ses cours de phonétique? C'est entre 1906 et 1911 qu'il a fait ses cours de linguistique générale. Ou est-ce plutôt qu'il n'était pas arrivé, en 1897, à tirer toutes les conséquences de son ingénieuse distinction? Les citations faites ci-dessus (p. 8), datant d'une époque plus récente, nous le font soupçonner [29] [30].

Pourtant, quand Saussure souligne fortement (par exemple pp. 63 ss.) l'importance du côté acoustique des sons du langage, il prévoit — contrairement à la plupart de ses contemporains — la direction que devait prendre la phonétique postérieure. Seulement, ignorant, à ce qu'il semble, les résultats obtenus par la phonétique acoustique de l'époque (je pense surtout à Helmholtz, à Hermann et à Hugo Pipping [31]), Saussure n'a pas encore entrevu, aussi peu que ne l'a fait Jespersen un quart de siècle plus tard,

---

[29] La différence de terminologie dont Saussure se sert en parlant des *signes* (entre lesquels il y a *opposition*) et en parlant des unités plus petites (qui sont *différentes* les unes des autres) confirment encore le soupçon que l'auteur les a comprises comme des unités psycho-physiques (impressions acoustiques) et non pas comme des unités structurales (abstraites et, comme telles, indépendantes de leur réalisation matérielle). Voir *Cours*, pp. 166-167, et aussi Frei, *Journal de psychologie* 1952, p. 139, note 1, et Wells, *Word* III, 1947, pp. 13-14.

[30] Je trouve difficile de suivre Troubetzkoy, quand il estime que « Offenbar schien dem Gründer der Genfer Schule die Unterscheidung der Sprechaktlehre von der Sprachgebildelehre nicht so wichtig wie die Scheidung zwischen der beschreibenden und der historischen Lautlehre » (*Grundzüge*, p. 8). Ces deux distinctions ont dû paraître à Saussure également importantes, seulement il n'a pas tiré de celle-là toutes les conséquences qu'il fallait pour l'étude de l'expression linguistique. Ses élèves (Meillet, Bally, Sechehaye) ont approfondi sur ce point comme sur plusieurs autres le système de leur maître (cf. par exemple Sechehaye, *op. cit.*, p. 4).

[31] Le grand travail de Helmholtz, *Die Lehre von den Tonempfindungen*, fut publié en 1862; les travaux de Hermann datent des environs de 1890 (*Archiv für die gesamte Physiologie* 1889 ss.). La thèse de doctorat de Pipping, *Om klangfärgen hos sjungna vokaler*, fut publiée en 1890 en suédois (à Helsingfors) et n'a probablement pas été connue de Saussure. Son grand travail *Zur Phonetik der finnischen Sprache* ne fut publié qu'en 1899, deux ans après les cours de phonétique de Saussure.

la possibilité d'une véritable *analyse acoustique* et, grâce à celle-là, d'un *classement* des sons comme sons et non pas comme articulations [32]. Pour Saussure, comme pour tous les linguistes de l'époque, l'analyse purement phonétique (étude de la substance) est identique à l'analyse physiologique des articulations. Saussure le dit en termes très précis : « un phonème est identifié quand on a déterminé l'acte phonatoire » (p. 69). Ceci explique pourquoi Saussure, après nous avoir assuré (p. 65) que « La délimitation des sons de la chaîne parlée ne peut donc reposer que sur l'impression acoustique », peut soutenir que la description doit par contre être faite sur la base de l'acte articulatoire (« ...les unités acoustiques prises dans leur propre chaîne sont inanalysables » [p. 65]).

Si, dans la « phonologie » saussurienne, la notion de phonème n'a pas encore une définition qui corresponde aux divisions établies ailleurs par le maître genevois entre la *langue* et la *parole* (la *forme* et la *substance*), il est important, d'autre part, de souligner que c'est à Saussure que nous devons une définition précise de la notion de *trait distinctif* (opposé aux phénomènes non distinctifs, ou non pertinents) [33]. C'est là une découverte qui, en réalité, me semble plus essentielle, plus fondamentale que celle du phonème (qu'on n'est pas encore arrivé, du reste, à définir d'une façon unanimement admise). Il est intéressant de constater qu'à l'heure actuelle les traits distinctifs — les parties de l'onde sonore (du spectre acoustique) qui sont indispensables pour l'identification des unités fonctionnelles — ne concernent pas seulement les théoriciens de la parole et de la langue mais aussi les techniciens du son qui, en construisant leurs appareils, ont soin de ne transmettre que le minimum nécessaire de transmission sonore et pour lesquels la possibilité d'éliminer tout ce qui n'est pas distinctif implique un gain de temps et d'argent. C'est en dernier lieu grâce à Saussure

[32] Il est vrai que Jespersen a vu l'intérêt, et même la nécessité d'une orientation nouvelle de la phonétique (*Phonetische Grundfragen*, 1904, chap. IV et V ; *Linguistica*, pp. 134-159, et aussi *Fonetik* [en danois], chap. XVII et XVIII), mais il se croit obligé de se résigner devant l'impossibilité de trouver la base expérimentale solide, nécessaire pour l'établissement des catégories (cf. mon étude précitée *Le classement des sons du langage*, p. 5).

[33] Si l'idée a été émise avant Saussure (par Baudoin de Courtenay, Winteler, Sweet), Saussure a été le premier à en tirer des conséquences qui ont pu former la base d'un système cohérent.

et aux théories structurales, dues à ses successeurs, que les linguistes ont pu offrir aux techniciens modernes les descriptions de systèmes d'opposition linguistiques dont ceux-ci avaient besoin pour perfectionner la transmission sonore [34]. La linguistique structurale a été admise parmi les sciences « utiles ». La collaboration intime qui se produit actuellement surtout aux Etats-Unis mais aussi ailleurs (par exemple en Suède [35]) entre les linguistes et les techniciens nous rappelle que le point de vue structural (le souci de la notion de *structure* ou de *forme*) n'est pas exclusivement réservé aux linguistes. Il est en train, à l'heure actuelle, de mettre son empreinte sur un nombre croissant de branches scientifiques. Ce serait évidemment une exagération que de vouloir faire remonter tout ce mouvement actuel à l'enseignement de Ferdinand de Saussure. Mais pour ce qui est de la linguistique, c'est dire une banalité que de souligner encore son rôle de précurseur, que ce soit en matière de phonétique, de grammaire ou de sémantique.

* * *

Nous en venons maintenant à quelques questions plus spéciales, du domaine de la phonétique dite combinatoire. Saussure a été un des premiers à attirer l'attention sur les rapports réciproques des sons dans la chaîne parlée. Et il souligne fortement le rôle central de la *syllabe* qui « s'offre plus directement que les sons qui la composent » (p. 77). La spectrographie moderne n'a fait que confirmer la justesse de ces observations de Saussure. Les consonnes amènent des modifications importantes dans les spectres vocaliques — modifications qui, parfois, sont les seules manifestations concrètes des phonèmes consonantiques (par exemple des occlusives sourdes) [36]. Sur les spectrogrammes artificiels qui sont à la base

[34] Voir par exemple Jakobson — Fant — Halle, *Preliminaries to Speech Analysis*, Massachussets Institute of Technology, Acoustic Laboratory, Technical Report No 13 (1952), et les travaux cités p. 5, note 1.

[35] Voir G. Fant, *Speech Communication Research* (*I V A* XXIV, Stockholm 1953, pp. 331-337) et les travaux cités par l'auteur.

[36] Voir par exemple Joos, *Acoustic Phonetics*, p. 122.

des sons synthétiques, les consonnes n'ont souvent que la forme d'un changement brusque des formants vocaliques [37]. Les voyelles, à leur tour, donnent leur timbre aux consonnes qui les entourent. Il n'y a pas, acoustiquement, un seul [*n*] dans une langue mais autant de [*n*] qu'il y a de combinaisons possibles du phonème /*n*/ avec d'autres phonèmes. L'unité phonétique de la syllabe — si fortement mise en relief par Saussure — est démontrée d'une façon extrêmement nette par les spectrogrammes du *Visible Speech* [38] de groupes comme [*viv*], [*ziz*], [*vuv*], [*zuz*], etc. Dans un groupe [*pip*] le [*i*] ne se trouve pas entre les deux [*p*]. Ce sont les deux [*p*] qui se trouvent *dans* le [*i*], partageant dans la mesure du possible les caractères acoustiques de celui-ci. Les voyelles *dominent* dans la syllabe. Les consonnes *sont dominées*. On sait d'autre part que cette action de la part des voyelles sur les consonnes est loin d'être la même dans toutes les langues [39]. Les règles combinatoires diffèrent d'une langue à l'autre. Saussure a très bien vu l'importance de cet aspect de la phonétique combinatoire en rappelant que « La liberté de lier les espèces [40] phonologiques est limitée par la possibilité de lier les mouvements articulatoires » (p. 79). Il aurait dû rappeler encore que les habitudes combinatoires ne sont pas déterminées uniquement par les faits anatomiques mais qu'elles sont aussi en grande partie conventionnelles — différentes d'une langue à l'autre. Et on connaît le rôle de ces habitudes combinatoires — dans la syllabe, dans le groupe et dans le mot [41] — pour l'évolution pho-

[37] Voir Delattre-Cooper-Liberman, dans *Report of the Third Annual Round Table Meeting on Linguistics and Language* (Institute of Languages and Linguistics, *Monograph Series* II, Washington 1952), pp. 9-10; Cooper-Delattre-Liberman-Borst-Gerstman, dans *Journal of the Acoustical Society of America* XXIV, No 6, 1952, pp. 597-606.

[38] Potter-Kopp-Green, *Visible Speech*, New York 1947, pp. 150-151, 189, 245, etc.

[39] On n'a qu'à penser à la forte palatalisation et à la forte labialisation des consonnes françaises dans un entourage palatal et labial respectivement, comparées par exemple à la faiblesse de la palatalisation en anglais ou à celle de la labialisation dans une langue comme le suédois où, dans la prononciation négligée de l'extrême Sud, elle fait presque entièrement défaut (les consonnes, même devant les voyelles labiales, sont prononcées sans arrondissement des lèvres).

[40] Remarquer encore une fois que Saussure parle d'espèces acoustiques et non pas de *phonèmes* dans le sens moderne (cf. p. 19-20).

[41] Dans la mesure où le mot est une réalité phonétique.

nique [42]. C'est un des mérites de Saussure d'avoir vu la nécessité de la phonétique combinatoire à une époque où les phonéticiens avaient une tendance à regarder les sons du langage comme des unités isolées et indépendantes [43], alignées les unes à côté des autres comme les perles d'un chapelet.

Ces phénomènes de phonétique combinatoire nous amènent a examiner pour finir la théorie syllabique de Saussure dans la lumière de la phonétique moderne. Il n'y a pas lieu de discuter ici tous les problèmes relatifs à la syllabe. Celle-ci est d'abord une unité structurale qui doit par conséquent se définir comme telle, en termes fonctionnels. Et il va sans dire que cette définition — tout comme la définition des notions corrélatives de voyelles et de consonnes — doit être faite différemment selon les langues (et aussi, bien entendu, qu'il peut y avoir des langues sans syllabes). Mais la syllabe est aussi nécessairement une réalité acoustique et une réalité articulatoire. Si la chaîne des phonèmes se laisse délimiter en unités structurales que nous appelons *syllabes* et, surtout, si la limite syllabique, comme c'est effectivement le cas dans beaucoup de langues, joue un rôle différentiel, il est indispensable que ces unités, et ces limites, se manifestent d'une façon ou d'une autre dans l'onde sonore et dans le travail des organes phonateurs [44]. La syllabe phonologique suppose nécessairement la syllabe phonétique (mais pas inversement). Il incombe aux linguistes et aux phonéticiens de déterminer celle-là par voie structurale, et d'examiner celle-ci par voie instrumentale.

---

[42] J'ai étudié ailleurs la façon dont certaines personnes de langue espagnole réalisent les groupes consonantiques (consonne implosive + consonne exposive) qui ne sont pas populaires mais d'introduction récente (savante) dans la langue, et j'ai cru pouvoir mettre les habitudes combinatoires ainsi constatées en rapport avec les tendances qui ont dominé l'évolution du consonantisme espagnol et ibéro-roman depuis le latin jusqu'à l'époque moderne (voir *Zeitschrift für Phonetik* II, 1948, pp. 239-255, et *Boletim de Filologia* IX, 1949, pp. 99-120).

[43] Il n'est pas impossible que l'emploi de l'alphabet phonétique international (dû à un des représentants de la phonétique classique, Paul Passy) ait contribué à concentrer l'intérêt sur les sons isolés, en détournant l'attention des faits combinatoires et prosodiques qui n'étaient pas notés dans la transcription.

[44] Je ne partage donc pas entièrement l'avis de M. Otto von Essen, selon lequel la syllabe est uniquement une unité phonologique (*Zeitschrift für Phonetik* V, 1951, pp. 199-203, et *Einführung in die allgemeine und angewandte Phonetik*, pp. 87-92), mais je réserve pour une autre occasion la discussion des détails de ces problèmes.

Si Saussure n'est pas arrivé à une conception entièrement structurale du phonème, il n'en est pas autrement de sa façon de définir la syllabe, même si l'on devine à chaque instant une idée fonctionnelle derrière les termes articulatoires. On sait que c'est en partant du degré de fermeture et d'ouverture des « phonèmes » que Saussure définit la syllabe comme une ouverture + une fermeture et la frontière syllabique comme une suite d'un « phonème » (relativement) fermé à un « phonème » (relativement) ouvert. Saussure arrive ainsi à une définition de la syllabe idéale qui est pratiquement identique à la syllabe de Jespersen, quoique celui-ci remplace la notion physiologique d'ouverture par la notion psycho-physique de « sonorité », la « sonorité » étant, toute condition égale d'ailleurs, une conséquence du degré d'ouverture de l'articulation. Il serait superflu de rappeler ici en détail comment ces deux théories syllabiques, qui se ressemblent étrangement mais qui sont, à ce qu'il paraît, indépendantes l'une de l'autre (voir Grammont, *Traité de phonétique*, p. 99), ont été complétées et modifiées par Grammont, qui voit dans la *tension musculaire* croissante et décroissante la caractéristique articulatoire essentielle de la syllabe, et par les phonéticiens modernes (Zwirner, Stetson) qui ont fourni les preuves instrumentales nécessaires pour réconcilier les théories avec les faits. Je pense surtout aux syllabes du type lat. *sto*, etc., incompatibles avec les schémas de Saussure et de Jespersen. La définition de la syllabe sur le plan acoustique comme un maximum d'intensité sonore, entouré de deux minima (Zwirner), et sur le plan articulatoire comme un renforcement + une diminution de la tension musculaire (Grammont-Fouché) se laisse bien concilier avec un grand nombre de faits de phonétique historique. On sait que les consonnes se comportent le plus souvent différemment à l'initiale et à la fin de la syllabe où elles sont sujettes à un affaiblissement qui amène parfois leur élimination complète. Le fait que les syllabes ouvertes sont beaucoup plus répandues dans les langues du monde que les syllabes fermées confirme encore la supposition que la fin de syllabe est une position critique pour le maintien des oppositions consonantiques. Les consonnes implosives s'articulent plus faiblement et, par conséquent, s'entendent moins bien que les consonnes explosives. Les notions d'*explosion* et d'*implosion*, quoique comprises un peu autrement que ne le faisait

Saussure, ont été acceptées par la phonétique moderne, historique et descriptive, où elles se sont montrées d'une grande utilité.

Si Saussure n'a pas réussi à résoudre dans son ensemble le problème de la syllabe, il a tout de même fait avancer la discussion de cette notion fondamentale en donnant une description exacte de la syllabe idéale et en lançant les notions si utiles d'explosion et d'implosion. Il n'y a pas de doute qu'il a vu le problème plus clairement que Sievers [45] et qu'il a entrevu aussi, peut-être sans s'en rendre compte lui-même et en tout cas sans le dire en termes directs, la possibilité d'une définition structurale de la syllabe phonologique comme fait de *langue*.

* * *

Il est en réalité peu juste de comparer la « phonologie » saussurienne avec la phonétique moderne — résultat d'un demi-siècle de débats théoriques et de travaux instrumentaux. L'appendice « phonologique » du *Cours* est une brève introduction destinée à donner aux auditeurs quelques notions élémentaires de phonétique physiologique. Son auteur n'était pas phonéticien lui-même mais comparatiste. C'est à peine si l'on peut exiger de lui qu'il maîtrise toute la phonétique de son époque. La technique moderne — en matière d'acoustique et de physiologie — a fait avancer énormément nos connaissances de la structure physique des sons et du travail articulatoire. Nous savons mieux que Saussure et ses contemporains ce que c'est qu'une voyelle, une consonne et une syllabe (même si nos connaissances actuelles sont loin d'être définitives). Mais même en matière de phonétique pure, Saussure a souvent vu plus clairement que ses contemporains. Il a deviné le rôle futur de la phonétique acoustique, et il a vu toute l'importance de la phonétique combinatoire. Il n'a pas résolu définitivement le problème de la syllabe, mais il a donné une description de la structure de la syllabe idéale qui a pu servir de point de départ aux phonéticiens ultérieurs. Il va sans dire qu'il n'a pu

[45] La distinction établie par Sievers entre « Drucksilben » et « Schallsilben » ne correspond à aucune réalité linguistique.

prévoir tout l'énorme développement qu'a pris la phonétique instrumentale moderne.

D'autre part, sans le point de vue structural, inauguré par Saussure, les découvertes de cette phonétique, en matière d'analyse acoustique et physiologique, ne seraient pas de grande valeur ni au point de vue théorique (linguistique), ni pour l'application pratique de la phonétique dans les domaines de la pédagogie, de la médecine et de la technique du son. C'est grâce à l'établissement du jeu des oppositions et de la valeur différentielle des distinctions que la masse amorphe des faits acoustiques et physiologiques se transforme pour nous en une structure porteuse de signification.

Lund, avril 1954.

Bertil Malmberg.

CAS ET DÈSES EN FRANÇAIS

Dérivé du latin, ou plutôt prolongeant le latin, le français peut paraître à un observateur superficiel préformé dans le latin et fidèle à son ascendance. Un examen plus approfondi révèle au contraire à quel point la « langue fille » est devenue différente de sa « langue mère ».[1]

0.1. DÉFINITION. — J'appelle *dèses* (du grec δέσις «lien») des catégories grammaticales indiquant les rapports de mutuelle dépendance qui relient certains signes entre eux, à l'intérieur d'un syntagme plus ou moins complexe, à titre de déterminés ou de déterminants. Dans la phrase suivante :

Il m'a flanqué trois coups : à la tête, au bras et au dos (1562) [2],

le déterminé *Il* et les déterminants *me*, *trois coups*, *à la tête*, *au bras* et *au dos* figurent chacun à une certaine dèse.

0.2. DÉLIMITATION. — La notion de dèse ne doit être confondue ni avec celle de cas (§§ 1 et 2), ni avec celle de rôle, ou fonction syntaxique (§ 3.1), ni avec celle de classe, ou partie du discours (§ 3.2).

---

[1] J. Marouzeau, *Aspects du français*, Paris (Masson) 1950, p. 72.

[2] Les phrases citées sont empruntées, dans la mesure du possible, au relevé parisien de mes « 2000 phrases » : *Le Livre des deux mille phrases* (Société de publications romanes et françaises, xl), Genève (Droz) 1953. Les numéros placés entre parenthèses à la suite de mes exemples renvoient à cet ouvrage.

1. Cas et dèse

Tout cas est une dèse, mais la réciproque n'est pas vraie : il y a des dèses non casuelles.

1.0. Signifiant et signifié détiques. — Toute dèse est un signe, et, comme telle, suppose l'union d'un signifiant et d'un signifié.

Le cas est une dèse dont le signifiant comporte une forme particulière.

1.1. La dèse au point de vue sématique. — En français, selon l'Arrêté du 25 juillet 1910, « on entend par *cas* les formes que prennent certains pronoms selon qu'ils sont sujets ou compléments ». Ainsi, dans la phrase citée au § 0, seuls les pronoms *Il* et *me* sont à des cas, tandis que *trois coups*, *à la tête*, *au bras* et *au dos* ne sont pas casuels. Cependant, la correspondance entre éléments casuels et éléments non-casuels montre qu'on a affaire à un ensemble de rapports qui se rangent sous un même chef, la catégorie générale des dèses, et que ces rapports (signifiés détiques) peuvent être exprimés soit par des signifiants casuels, soit par d'autres procédés. Comparons :

Il m'a flanqué trois coups... (1562), et : *Pierre* m'a flanqué trois coups...
Attrape-*la* ! (74), et : Lance-moi *la balle* ! (73).
Si tu *en* as, ... (1998), et : As-tu *de l'argent* sur toi? (549).
Ta santé *en* souffrira ! (114), et : Elle souffre *d'un rhume* (119).
Je n'*y* ai pas été ce soir (1616), et : J'ai été *à Paris* aujourd'hui (385).

1.2. La dèse au point de vue sémantique. — Le signifié qui appartient à un cas donné (signifié casuel) est un signifié détique. Par exemple, les rôles de sujet et d'attribut entrent dans le contenu [3] sémantique du nominatif latin; ils font partie de son signifié. Mais comme la contre-partie du signifié détique n'est pas

[3] J'appelle *contenu*, à l'encontre de la terminologie de M. Hjelmslev et des glossématistes, l'ensemble des variétés qui composent un signifiant ou un signifié. Par exemple, le total des désinences du nominatif latin forme le contenu sématique de ce cas.

toujours un signifiant casuel, les linguistes, faute d'un terme technique plus général, donnent souvent à la notion de cas un sens plus étendu et parlent de *Kasusbeziehungen* [4] ou de *l'idée du cas* [5] même à propos de langues qui ne possèdent pas de cas selon la conception classique de ce terme. Cet emploi passe pour abusif [6].

2. Casuel et non-casuel

Tout pronom français n'appartient pas par lui-même à une dèse donnée.

2.0. Définitions. — Un élément qui appartient par lui-même à une dèse donnée est un élément casuel; celui qui n'appartient pas par lui-même à une dèse donnée est un élément non-casuel.

2.1. Le critère prépositionnel. — La possibilité ou l'impossibilité d'emploi avec une préposition est un critère de la différence entre non-casuel et casuel [7].

---

[4] Cf. C. Meinhof, *Der Ausdruck der Kasusbeziehungen in afrikanischen Sprachen* (Scritti in onore di A. Trombetti, Milano 1938, pp. 71-85), p. 71 : « Natürlich bedeutet das Fehlen der Kasus e n d u n g e n nicht, dass die Kasus b e z i e h u n g in der Sprache keinen Ausdruck findet. Die Beziehungen der Worte zueinander müssen vielmehr in allen Sprachen der Welt in irgendeiner Weise angedeutet werden. »

[5] L. Hjelmslev, *La catégorie des cas* (Acta Jutlandica, VII), Copenhague 1935, p. 21 : « [...] si la linguistique n'a voulu jusqu'ici reconnaître des cas que là où ils s'expriment matériellement par des désinences, reste le problème capital de savoir s'il n'y a pas de langues où la même catégorie, constituée par le même trait significatif différentiel, se retrouve, mais exprimée par d'autres procédés que le procédé désinentiel. [...] s'il y a des langues où l'idée du cas se trouve exprimée par quelque différence, *quelle que ce soit*, dans le signifiant, les cas existent dans ces langues au même titre que dans les langues favorisant le mécanisme désinentiel. » Cf. aussi pp. 76, 96, 107, 127.

[6] Cf. F. G. Cassidy, *'Case' in Modern English*, Language 13 (1937), pp. 240-245 : " ... [244] this term implies inflection, and only so can it be rightly used. We got it from Latin, to which it came from Greek, and in both it implied inflection [...] And when scholars (e.g., Deutschbein, System der neuenglischen Syntax) play fast and loose with the term, they end with a system of 'cases' limited only by the number of existing prepositions... [245] what needs to be pointed out here is that future descriptions of MnE should find some term other than 'case' [...] 'Case' will be properly used and will continue to have some meaning only if the association with inflection be fully recognized, and if stretching of the term to include other sorts of 'formal' distinction be abandoned."

[7] Sous réserve de la restriction qui sera indiquée § 2.1.2.

2.1.1. Tout élément qui peut dépendre d'une préposition est, à lui seul, non-casuel : il n'est susceptible d'appartenir à une dèse que dans le discours, en vertu de procédés qui sont extérieurs à sa forme même, à savoir l'usage de prépositions et l'ordre des éléments. A la différence des pronoms casuels du § 1.1., ces pronoms non-casuels sont, à ce point de vue, exactement sur le même plan que tout autre élément (par exemple un substantif, un infinitif, une proposition subordonnée) dont la dèse est exprimée par le procédé prépositionnel ou le procédé tactique sans que son signifiant seul indique cette dèse. On comparera :

Ça sent le poisson (192), et : *La maison* sent la peinture (1348).
Je suis fâché de vous dire *ça* (637), et : Il est venu lui dire *quelques mots* à l'oreille (1336), Je n'ai pas osé dire *non* (1022), Sa femme m'a dit *qu'il fume trop* (596).
C'est pour *ça* qu'ils ont fini par se rendre (756), et : Celles-là, c'est pour *l'exportation* (852), C'est une forte raison pour *accepter* (868).
Eh bien, de *quoi* s'agit-il? (981), et : C'est qu'il s'agit d'*écouter* ! (23).
Et si on jouait à *quelque chose* d'autre pour changer? (678), et : Eh bien, nous allons jouer aux *cartes* (677).
C'est peut-être *lui* qui l'a dit (1027), et : Ce type là-bas, c'est *le capitaine* (449).
Tu es encore naïf, *toi* ! (931), et : Allons, *Pierre*, ne joue pas pieds nus, ... (278).

M. Togeby distingue, au nombre des cas du français, un « cas disjoint » [8], sous lequel il range les pronoms *moi*, *toi*, *eux*, *soi* et *quoi* ainsi que, en « syncrétisme » avec d'autres cas, les pronoms *nous*, *vous*, *elle*, *lui*, *ce* et *elles*, cas qu'il définit par « l'indépendance par rapport au verbe » [9].

On remarquera d'une part, chose curieuse, que les interrogatifs-relatifs *qui* et *où* ne sont pas classés sous le « cas disjoint », mais

[8] Knud Togeby, *Structure immanente de la langue française* (Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, VI), Copenhague 1951, p. 191 (tableau) et suiv. Sur ce livre, où la théorie fait mauvais ménage avec les faits, cf. le compte rendu de A. Martinet, *Word* 9 (1953), pp. 78-82. Mais les ouvrages du genre *Dichtung und Wahrheit*, en provoquant le doute, et la réflexion à sa suite, ont leur part d'utilité.
[9] *Ibid.*, p. 194.

sous l'« accusatif », respectivement le « datif » [10]. Les faits mettent ce classement en contradiction avec l'assertion du même auteur selon laquelle « en français [...] toutes les prépositions régissent le cas disjoint des pronoms : *chez moi* » [11], puisque *qui* et *où* peuvent dépendre d'une préposition : *de qui*, *à qui*, *pour qui*, etc., *d'où*, *par où*, *pour où*, etc. En principe, *qui* et *où* sont susceptibles de figurer sous n'importe quelle dèse et ne sont donc pas, par eux-mêmes, des pronoms casuels. En particulier, *où* (auquel on pourrait joindre *ici*, *là*, etc.), malgré l'apparence, n'est pas un « datif »; il n'appartient à la dèse « à » qu'en vertu de l'addition d'une préposition zéro, comme cela ressort du paradigme suivant :

de Paris	*d'*où	*d'*ici
par Paris	*par* où	*par* ici
etc.	etc.	etc.
à Paris	0-où	0-ici.[12]

D'autre part, dans le français parlé d'aujourd'hui, le démonstratif *ce*, que M. Togeby range en même temps sous le « nominatif » et sous le « cas disjoint », est, à l'encontre des non-casuels *cela*

[10] Si je place entre guillemets les désignations des cas latins appliquées au français, ce n'est pas que je dénie l'existence de cas dans le français d'aujourd'hui, puisque j'admets des pronoms casuels, mais c'est parce que la répartition des dèses, du latin au français, a été modifiée à un tel point que l'usage des termes traditionnels est une source d'équivoques. Aucune de nos dèses actuelles ne se recouvre exactement avec un cas latin. Le nominatif est devenu un *expositif* (expression du sujet à l'exclusion de l'attribut), l'accusatif un *incusatif* (expression de l'objet direct et de l'attribut, exclusion de l'accusatif de direction); notre dèse « à » ne correspond qu'en partie au datif, mais comprend aussi, outre l'objet indirect : l'accusatif de direction *(aller à Paris)*, le locatif, l'ablatif de lieu *(habiter à Paris)*; notre dèse « de » n'est pas l'équivalent du génitif, mais embrasse l'ablatif d'origine et un morceau du nominatif *(urbs Roma)*; et ainsi de suite. Dans cet article, qui ne vise qu'à une première orientation, on n'entreprendra pas l'exposé de ce système nouveau, ni même l'inventaire des dèses qui le composent.

[11] *Ibid.*, p. 255.

[12] A propos d'autres exemples, R. Godel, *Cah.* 11 (1953), p. 36, croit que selon ma conception du signe zéro « le même signe sera tout à la fois monème et syntagme, puisque les oppositions 0-*père* : *beau-père*, *père* 0 : *père adoptif* sont aussi valables que *père* : *mère*, *fils*, etc. » En réalité, si *père*, en tant que monème, s'oppose à *mère*, *fils*, etc., ce n'est pas le monème *père*, mais le syntagme parti-explicite 0-*père* (respectivement *père* 0) qui s'oppose à *beau-père* ou *père adoptif* : *père* et 0-*père* (resp. *père* 0) ne sont pas le même signe.

(ça) et *ceci*, un pronom casuel, réservé à la dèse de l'expositif. L'emploi en dépendance d'une préposition (*sur ce, pour ce*) ou d'un verbe (*ce dit-on, ce disant, ce faisant, pour ce faire*) n'est plus qu'une survivance littéraire [13].

Mais c'est la notion même de « cas disjoint » qui me paraît erronée.

D'abord, si tout pronom commandé par une préposition était au « cas disjoint », il faudrait ajouter au tableau de M. Togeby la liste des pronoms restants susceptibles de dépendre d'une préposition [14]. Et quelle raison empêcherait de considérer comme un « cas disjoint », par-delà les pronoms, tout autre élément fonctionnant dans cette position? Cf. à *lui*, et : à *sa sœur*, de *quoi*, et : de *cette aventure*, de *manger*, etc.

Ensuite, si l'on accepte l'équation : *pronom casuel* = *préposition* + *cas disjoint* (par ex. « datif » *me* = *à moi*) [15], on arrive au résultat étrange d'un cas contenant un cas (par ex. le « datif » *me* contenant le « disjoint » *moi*). Poussant ce raisonnement à bout, on pourrait valablement prétendre que le « cas disjoint » est contenu en principe dans tous les autres cas, qu'il n'est donc pas un facteur différentiel et que, partant, il n'a pas d'existence.

Au fond, ce qui se cache derrière la notion de « cas disjoint », c'est la vieille idée, inspirée évidemment de l'enseignement de nos langues classiques, qu'une préposition régit nécessairement un cas [16]. Comme il n'est plus question de s'en tenir aux théories des grammairiens du passé, pour qui nos prépositions gouvernaient l'ablatif

---

[13] Dans la phrase suivante : *Je dois faire attention à ce que je mange* (184), et dans tous les autres exemples analogues (619, 1985), la préposition ne commande pas *ce*, mais le syntagme *(ce que je mange)*, à l'intérieur duquel *ce* est un expositif. Dans les conjonctions tirées de prépositions, *ce* n'est qu'un procédé de dérivation : Je l'ai tiré par la manche *jusqu'à ce qu'*il m'ait suivi (284).

[14] Même si l'on s'en tenait à l'inventaire extrêmement réduit où parvient M. Togeby (pp. 219-220), il resterait à ajouter au moins les indéfinis *un, chaque* et *aucun* : *pour un, pour chaque, pour aucun.*

[15] Cp. Ça *m'*est bien égal ! (814), et : C'est pas *à moi* de juger s'il a tort ou raison (869).

[16] Chez le diachroniste Hermann Paul, par exemple, la rection fait partie de la définition (d'ailleurs génétique) de la préposition : « die Präposition ist ein Verbindungswort, mit welchem ein Kasus eines beliebigen Substantivums verknüpft werden kann, ohne dass die Verbindungsweise noch in Analogie zu einer nominalen oder verbalen Konstruktionsweise steht. » (*Prinzipien der Sprachgeschichte*, Halle 1909 [4], § 259.)

(Port-Royal) [17] ou l'accusatif (Mätzner, etc.) [18], on veut tout de même leur faire gouverner quelque chose et on crée le cas fantôme [19]. Il semble qu'on a de la peine à reconnaître que nos prépositions grammaticales [20], contrairement aux prépositions du latin, ne régissent pas un cas, mais sont elles-mêmes, au sein d'un système nouveau et radicalement différent, la contre-partie des désinences casuelles des langues qui ont appartenu ou qui sur ce point appartiennent encore (allemand, russe, etc.) au type indo-européen.

2.1.2. Inversement, un pronom casuel ne peut dépendre d'une préposition : cf. *de moi* et *de *je*, *à toi* et *à *te*, *sur lui* et *sur *le*, *en quoi* et *en *que*, etc. Cela prouve, soit dit en passant, que les présentatifs *voici* et *voilà* ne sont pas normalement des prépositions :

Tiens ! Mais *le* voici ! (1482).
Me voilà grand-père maintenant ! (607).
Tiens, *en* voilà quelques-uns (1836).

---

[17] *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* (p.p. A. Bailly), Paris 1846, p. 64 : « [...] toutes les fois qu'en notre langue un nom est gouverné par une préposition quelle qu'elle soit [...] nous pouvons dire qu'il est à l'ablatif. »

[18] E. Mätzner, *Französische Grammatik*, Berlin 1877 [2], § 62 (p. 226) : « ächte Präpositionen, welche unmittelbar (wie die Kasuspräpositionen [*de* et *à*]) mit dem Objektkasus verbunden werden ». — Ph. Plattner, *Ausführliche Grammatik der französischen Sprache*, I, Karlsruhe 1899, § 194 (p. 209) : « Die eigentlichen Präpositionen, welche sämtlich mit dem Accusativ verbunden werden. » — Si nos prépositions gouvernaient l'« accusatif », elles admettraient comme régimes les pronoms casuels à l'« accusatif » *(pour *le)*, parallèlement à la syntaxe du verbe transitif *(regarde-le)*. Or, cela n'a lieu qu'avec *voici* et *voilà*, qui, pour cette raison précisément, ne sont pas normalement des prépositions (cf. § 2.1.2).

[19] Le cas fantôme se rencontre aussi chez M. Grévisse, *Le bon usage*, Gembloux (Belgique) et Paris, Geuthner, 1949 [4], § 469 (p. 363) : « [...] on peut distinguer, dans les pronoms personnels, un cas sujet, un cas objet direct, un cas objet indirect, et en outre, un cas prépositionnel (qui sert aussi pour les formes de renforcement [*moi-même*, *lui seul*, etc.] et pour l'attribut placé après le verbe). »

[20] Il s'agit des prépositions à rattachement immédiat, où le signe détique (préposition) et le signe détifié sont liés l'un à l'autre sans intermédiaire : *de* lui, *à* moi, *pour* elle, etc. Les prépositions médiates sont reliées au signe détifié par un signe détique : à cause *de* sa sœur, grâce *à* lui, jusqu'*en* Angleterre, etc. Au seul point de vue de la structure syntagmatique, indépendamment de leur nombre et de leur répartition, nos prépositions immédiates correspondent aux cas latins, tandis que les médiates sont sur le même plan que les prépositions latines, où le mécanisme de la subordination exige toujours l'intermédiaire d'un cas : cf. *ad* necem caedi, et : être battu *jusqu'*à la mort.

Mais la réciproque n'est pas vraie. Un élément qui ne peut dépendre d'une préposition n'est pas nécessairement casuel. L'adverbe *comment?*, que M. Togeby range sous le « cas adverbial » [21], ne semble jamais commandé par une préposition; on le rencontre, cependant, sous des dèses diverses :

a) situatif [22] : *Comment* ça va? (651). Autres exemples : 650, 882, 970, 1045, 1732.

b) incusatif : *Comment* trouves-tu ça? (828). Autres exemples : 899, 971, 1018. Cf. Je trouve ça tout bonnement *ridicule* (838).

c) absolutif [23] : (Quand on n'a pas entendu :) *Comment?* (645), *Comment!* Tu n'es pas encore habillé? (276). Autres exemples : 594, 658.

Cela montre que cet élément n'appartient pas, par lui-même, à une dèse donnée (§ 2.0); sinon, on se heurterait de nouveau au phénomène étrange d'une dèse (le « cas adverbial ») contenue dans une autre dèse. D'ailleurs, comme il appert des exemples sous *c*, cet adverbe, interrogatif ou exclamatif, peut fonctionner comme un monorème ou comme un segment et constitue donc un autophone, élément non-casuel par définition (§ 2.2).

---

[21] *Ibid.*, p. 191 ss. Cf. ma note 42.

[22] La dèse du situatif est caractérisée par le fait qu'elle marque le rôle de circonstanciel (circonstances et manière) sans recours à une préposition explicite : Maintenant je suis pris *la nuit*, je préfère le jour (1626). Cf. *pendant* la nuit, *de* nuit, etc., qui appartiennent à des dèses prépositionnelles et ont un autre sens. — Pour certains grammairiens (F. Brunot, *La pensée et la langue*, Paris 1936 [3], p. 300; M. Grévisse, § 190 N.B.), l'objet direct et le situatif sont tous les deux des compléments directs, ce qui est un point de vue exclusivement sématique. Le critère pronominal (cf. § 4.1) montre que les dèses sont différentes. Un élément au situatif n'est pas représentable par un pronom à l'incusatif : *Il le sort* peut remplacer *Il sort son portefeuille*, mais non *Il sort le soir*.

[23] L'absolutif est la dèse des monorèmes et segments (cf. Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne 1944 [2], §§ 79-99 : phrase segmentée) qui ne sont ni constitués sur un verbe à formes personnelles ni introduits par une préposition: Tout d'abord, quelle saison vous va le mieux? — *Le printemps*, je pense (1658). On pourrait objecter que *le printemps*, répondant à *quelle saison*, est à l'expositif, mais on pourrait tout aussi bien penser à l'incusatif *(C'est le printemps)* : en fait, on ne saurait décider. — Le « vocatif » (le *mot en apostrophe* des grammaires modernes) est simplement une variété sémantique de l'absolutif, définie par le fait qu'en dehors du monorème ou du segment il ne peut être repris ou annoncé qu'à la 2[e] personne : Allons, *Pierre*, ne *joue* pas pieds nus, ... (278).

2.2 Symphone et autophone. — Les pronoms casuels sont symphones, tandis que les éléments non-casuels sont des autophones [24].

J'appelle *symphone* un élément qui ne peut constituer à lui seul, c'est-à-dire sans l'addition d'un autre élément articulé, ni un monorème ni un segment. L'*autophone*, en revanche, peut former aussi bien à lui seul qu'avec d'autres éléments articulés un monorème ou un segment. Dans la phrase suivante :

Moi, je ne me fie pas aux médecines (248),

l'autophone *moi* ne saurait être remplacé par le symphone *je*, mais il peut se combiner avec un symphone ou un autre autophone pour former un segment ou un monorème syntagmatiques :

Et moi, je te dis qu'elle n'est pas mûre ! (1182).
Je vais aller me laver. — *Moi aussi* (1097).

Autrement dit, à l'inverse du symphone, qui ne fonctionne jamais comme un autophone, un autophone peut assumer, dans une partie de ses emplois, le caractère d'un symphone. Le français ne possède aucun autophone qui échappe à cette loi, pas même parmi les monorèmes par excellence que sont les interjections. On comparera :

Ah, voilà le porteur ! (395), et *Ah oui?* (1653).
Aujourd'hui c'est samedi, *hein?* (1641), et *Hein que c'est joli?*
Oh, ne vous dépêchez pas! (1724), et *Oh là!* Je me suis brûlé les doigts (793), *Oh là là*, il manque un zéro (1841).
Ouf! Elle a fini par rentrer chez elle (1686), et *Ouf là là!*
Tiens? J'avais toujours cru que c'était le 4 juin (1650), et *Tiens tiens?*

[24] On oppose quelquefois *conjoint* et *absolu (disjoint)*, mais ces termes sont moins précis. *Atone (non accentué)* et *tonique (accentué)*, d'autre part, peuvent susciter des malentendus. Les symphones *le* et *la* sont, pour le romaniste historien, des formes non accentuées, mais elles tombent sous l'accent dans : Eh bien achète-*le*, pourvu que ça te plaise ! (804), Atrape-*la* ! (74). Inversement, *moi*, forme accentuée pour le romaniste traditionnel, échappe à l'accent dans : Passe-*moi* quelques feuilles de papier (1053).

Symphone et *autophone* répondent par conséquent aux notions de « marqué » et « non-marqué » de l'école de Prague et leur rapport correspond à la relation d'inclusion des logiciens modernes, selon la formule $S \subset A$, qui signifie : « l'ensemble des symphones est inclus dans l'ensemble des autophones ».

M. Togeby écrit, à propos de la classification des pronoms : « La subdivision traditionnelle des pronoms français en formes conjointes et disjointes nous est interdite parce que nous avons conçu cette opposition comme de nature casuelle (*me-moi*, etc.). » [25] On vient de voir que cette opposition phonique répond à une réalité grammaticale d'une autre nature. Mais nous savons que l'ensemble des signes autophones et non-casuels ne comprend pas seulement des pronoms.

2.3. Le facteur sens. — Si le « cas disjoint » n'était pas un fantôme, il devrait, comme tout autre signe et, partant, comme tout autre cas, comprendre un signifié (§ 1.0). Mais on voit difficilement quel pourrait être ce signifié.

2.3.1. Nombre de grammairiens et de linguistes, il est vrai, s'accordent en gros sur le fait que le pronom autophone a un sens plus fort que le symphone.

Selon Brunot-Bruneau, « L'importance psychologique a développé *deux formes* : une forme *ordinaire* et une forme *d'insistance* » [26]. Pour Cayrou-Laurent-Lods, « Les pronoms *toniques* servent à mettre en évidence les êtres ou les choses qu'ils représentent ou désignent, tandis que les pronoms *atones* ne font que les représenter ou les désigner » [27]. M. Hjelmslev estime que « le français distingue deux degrés d'emphase dans les formes pronominales *me* (emphase faible) et *moi* (emphase forte) » [28]. Dans la conception de Brøndal, « *moi* (comme *soi* et *sien*) accentue la notion de substance, tandis que *je*, forme inaccentuée à l'extérieur, n'accentue rien » [29]. Dans

[25] *Ibid.*, p. 220.
[26] F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris (Masson) 1949 [3], § 395.
[27] G. Cayrou, P. Laurent, M[lle] J. Lods, *Le français d'aujourd'hui, grammaire du bon usage*, Paris (Colin) 1949, p. 89.
[28] L. Hjelmslev, *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, 8 (1939), p. 55.
[29] V. Brøndal, *Essais de linguistique générale*, Copenhague (Munksgaard) 1943, p. 103.

leur grammaire-fleuve, Damourette et Pichon ont traité le problème avec la prolixité et le matériel hétéroclite [30] que nous leur connaissons :

« Ce qui, dans le français de nos jours, force à penser que la conception de la personne [...] n'est pas la même pour les pronoms personnels agglutinatifs et pour les pronoms personnels indépendants, c'est que, dans beaucoup de domaines, il y a concurrence possible d'expression entre l'un et l'autre ordre de pronoms personnels [...]

« Définissons empersonnement *ténu* celui qui s'exprime par l'agglutinatif, empersonnement *étoffé* celui qui s'exprime par l'indépendant.

« L'empersonnement ténu réduit la personne à ce qui fait son essence grammaticale essentielle.

« Quand la personne au contraire est envisagée, ou par rapport au monde extérieur ou introspectivement, comme un panorama complexe, voire comme une masse globale que pourrait remplacer en d'autres circonstances une masse globale d'une autre personne grammaticale, elle s'exprime par l'indépendant; c'est l'empersonnement étoffé, qui laisse toute son ampleur à la personnalité de la personne. » [31]

2.3.2. La différence psychologique signalée par ces auteurs (et beaucoup d'autres) sous des désignations diverses est indéniable, mais il convient d'examiner dans quelles conditions exactes elle se manifeste linguistiquement.

2.3.2.1. Les auteurs qui mettent cette opposition en évidence n'en parlent guère qu'à propos des pronoms personnels. Or, la différence semble plus générale. Si l'on oppose *je* et *moi*, etc., pourquoi n'opposerait-on pas aussi *ce* et *ça*, *y* et *là* (qui, il est vrai, est officiellement un adverbe), *en* et *de là*, etc. ? Comparons :

Mais c'est pas *ça* que j'ai commandé ! (582), et : Mais c'est pas *c'* que j'ai commandé !

[30] Cf. H. Frei, *Le livre des deux mille phrases*, § 1.1.2.

[31] J. Damourette et E. Pichon, *Essai de grammaire de la langue française*, t. 6 [1940], §§ 2311 ss.

C'était *là* cet après-midi. — Et maintenant ça n'*y* est pas (1615).
Je ne veux rien *en* savoir ! (707), et : Je ne veux rien savoir *de ça* !

2.3.2.2. La « concurrence possible d'expression entre l'un et l'autre ordre de pronoms personnels » n'est qu'une apparence. Car il ne s'agit pas, directement, du choix entre pronoms différents, mais entre constructions différentes. Dans l'exemple suivant :

Valentin nous avait invités à dîner, et *moi* emmenais, naturellement, Pollet et sa femme, [32]

le tour anormal *et moi emmenais* ne peut être qu'une variété de : *et moi, j'emmenais*. Il n'y a donc pas choix entre deux pronoms (*je* et *moi*), mais entre deux constructions (d'une part : *j'emmenais*, d'autre part : *moi, j'emmenais*) [33].

2.3.2.3. Dans les exemples de Damourette et Pichon comme dans ceux des « 2000 phrases », le pronom de la personne « ténue » est placé en dehors de l'accent [34]; inversement, celui de la personne « étoffée » tombe sous l'accent, soit comme syllabe finale, soit comme segment, soit comme monorème :

Ils sont bien trop fiers pour *moi*, ces gens-là ! (816).
Moi, je ne me fie pas aux médecines (248).
Moi? Je pense que je suis un peu là pour me défendre ! (716).

En fait, la personne « ténue » et la personne « étoffée » répondent à la place non-accentuée et à la place accentuée; voilà ce que le parleur choisit, et s'il se sert de pronoms différents, c'est sous la contrainte de la langue, qui l'oblige à employer, selon la position, tel ou tel pronom.

[32] *Ibid.*, § 2312. Excepté le sigle (M^lle MF) et la date (qui est, ici comme presque partout, une précision inutile qui rappelle les fiches de malades des médecins), le lecteur n'apprend rien sur l'état-civil du témoin, ce qui est en l'espèce d'autant plus fâcheux que la phrase citée présente une tournure insolite.

[33] Cf. H. Frei, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 66, pp. 354-355.

[34] On objectera qu'à l'impératif le symphone de la 3^e personne objet direct est accentué (Regarde-*le* !), alors que l'emphase ne porte pas sur lui. Effectivement, on ne met pas en contraste : Regarde-*le* ! / Regarde-*la* ! / Regarde-*les* ! mais : Regarde *lui* ! / Regarde *elle* ! / Regarde *eux* ! Cette exception s'explique par le fait que *le, la, les*, à l'encontre des séries *je* et *tu*, ne sont pas des déictiques, mais de simples anaphoriques.

2.3.2.4. Certains des pronoms que Damourette et Pichon appellent « agglutinatifs » sont en réalité des autophones fonctionnant à tour de rôle comme des « indépendants » et comme des « agglutinatifs ». On comparera, dans mon matériel :

C'est pas à *moi* de juger s'il a tort ou raison (869), et : Verse-*moi* [35] un peu d'eau dans ce verre (1220).
Tu es encore naïf, *toi !* (931), et : Tiens-*toi* bien ! (938).
C'est grâce à *lui* que j'ai obtenu le poste (921), et : Quel âge *lui* donnez-vous ? (140).
Je crois que c'est *elle* qui l'a volé (1034), et : Comment 'ce qu'*elle* est ? (1018).
Ceci entre *nous !* (896), et : Allons, laisse-*nous* manger ! (995).
Il n'y a que *vous* qui pouvez le faire (1959), et : Je m'attendais à *vous* voir hier (909).

On pourrait citer encore le double emploi, « étoffé » ou « ténu », de l'autophone *ça* [36] :

Ça, ça vient tout de suite après (1761).

Dans tous ces exemples, le parleur exprime la différence entre « étoffé » et « ténu » en plaçant le même pronom sous l'accent ou en dehors de l'accent.

Il faut donc préciser la répartition de ces pronoms dans ce sens que les symphones correspondent toujours à la personne « ténue », tandis que les autophones indiquent tantôt la personne « étoffée », tantôt la personne « ténue », conformément à l'opposition marqué/non-marqué indiquée au § 2.2.

En outre, il me paraît insolite que le côté psychologiquement positif de la relation (insistance, mise en évidence, emphase forte, accentuation de la notion de substance, empersonnement étoffé) se trouve logé dans le terme non-marqué, qui ne peut l'exprimer dans toutes les positions par ses propres moyens sans équivoque.

---

[35] M. Togeby mentionne dans son tableau (p. 191) le « syncrétisme » entre *lui* « disjoint » et *lui* « datif », mais, chose curieuse, il ignore celui entre *moi* et *toi* « disjoints » ou « datifs » ou « accusatifs ».

[36] Sauf dans les survivances signalées § 2.1.1., *ce* est un pronom casuel, donc symphone.

2.3.2.5. D'ailleurs, dans certaines constructions l'autophone régulièrement accentué selon les normes de la langue n'exprime pas nécessairement la personne « étoffée » et n'a rien d'emphatique, précisément parce qu'en l'espèce il n'y a pas « concurrence possible d'expression » :

Je ne peux pas rester plus longtemps, excusez-*moi* (655).
Allons, mouche-*toi* ! (30).
Il ne bouge jamais de chez *lui*, ce flemmard-là ! (482).
Ouf ! Elle a fini par rentrer chez *elle* (1686).
Dépêchons-*nous*, c'est déjà tard (1718).
Quelle déception, figurez-*vous* ! (911).
C'était pas la peine de me déranger pour une bagatelle comme *ça* (718).

Ou bien encore, l'autophone accentué n'exprime la personne « étoffée » qu'au moyen d'un suraccent. Les phrases suivantes admettent deux degrés dans l'accentuation (et l'intonation) du pronom, l'un sans étoffement du sens (accent mécanique), l'autre avec contraste intentionnel, notamment quand il s'agit de corriger l'interlocuteur :

Est-ce que vous douteriez de *moi*, peut-être? (788).
Sa cousine est jalouse d'*elle* (823).

2.3.3. En conclusion, il n'y a pas lieu de définir sémantiquement les symphones et les autophones par l'opposition entre ténu et étoffé, emphase faible ou emphase forte, etc., puisque les deux répartitions ne se recouvrent pas. Cette opposition de sens n'est pas une opposition de signifiés; il s'agit simplement de variétés stylistiques additionnelles.

La vraie différence entre symphones et autophones, on l'a vu, consiste dans la présence ou l'absence d'un cas.

2.4. Nature de la déclinaison. — Poussant les choses au paradoxe, on pourrait même renverser la terminologie psychologiste de Damourette et Pichon pour prétendre que *je* est étoffé et *moi* ténu, puisque le pronom casuel *je*, par superposition, est étoffé d'un signe détique, tandis que *moi*, non-casuel, n'est qu'un monème nu, susceptible de figurer, en principe, à n'importe quelle

dèse et d'exprimer, stylistiquement, aussi bien la « personne ténue » que la « personne étoffée ».

La déclinaison est en effet caractérisée par le fait que le signe qui marque la dèse (signe détique) et le signe rangé sous une dèse donnée (signe détifié) ne forment pas une chaîne strictement linéaire, mais sont, à des degrés variables, superposés l'un à l'autre. Le « datif » *me*, par exemple, constitue une superposition complète (superposition indivise) : *à* + *moi* [37].

3. Dèse, rôle et classe

Une dèse ne doit être confondue ni avec le rôle, ou fonction syntaxique, qui peut faire partie de son signifié (sujet, attribut, objet, etc.), ni avec la classe, *vulgo* partie du discours, sous laquelle elle apparaît (substantif, verbe, adjectif, etc.).

Ces deux dernières notions sont elles-mêmes souvent confondues.

3.0. Role et classe. — Des formules aussi courantes que SVA (sujet + verbe + attribut) ou SVO (sujet + verbe + objet) en sont un exemple, car elles combinent des catégories hétérogènes : tandis que le sujet, l'attribut, l'objet sont des rôles, le verbe est une classe de mots, elle-même susceptible de fonctionner dans des rôles divers. Dans les types de phrases auxquels ces formules répondent, il occupe le rôle de nectif. Une phrase telle que *Il est professeur d'histoire* (1716) sera donc symbolisée correctement soit par la formule : sujet + nectif + attribut, soit par la formule : pronom + verbe + substantif.

Les expressions *proposition adjective*, *proposition substantive*, *proposition adverbiale* sont d'autres exemples de la confusion entre classe et rôle.

3.1. Dèse et role. — Les rôles entrent dans le contenu sémantique des dèses, mais entre les deux il n'y a pas nécessairement

[37] Il y a superposition indivise lorsqu'une chaîne théorique de deux éléments ou plus est remplacée par un tiers élément (par ex. **à le* par *au*) : cf. E. Sollberger, *Cah.* 9 (1950), p. 69, note 62. Quant le pronom casuel a une partie de son signifiant en commun avec le signe détifié, il en résulte un air de famille (*tu* et *te* associés à *toi*; *il*, *le* et *la* associés à *lui* et à *elle*; *que* associé à *quoi*), mais le syntagme n'est même pas esquissé.

correspondance biunivoque. Ainsi le nominatif latin comprenait dans son signifié les rôles de sujet et d'attribut.

Le terme de *cas-sujet*, par lequel les romanistes désignent l'un des deux cas de l'ancien français, est un exemple de confusion entre dèse et rôle, puisque ce cas servait aussi à marquer l'attribut. Le même terme est très souvent employé pour le français moderne [38] et pour d'autres états de langue.

Pour la même raison, le terme de *subjectif*, lancé par l'abbé Girard [39] pour désigner le « nominatif » français, est mal choisi [40].

3.2. Dèse et classe. — De nombreux syntagmes à préposition initiale sont traditionnellement appelés des locutions adverbiales : *à temps*, *au fond*, *après tout*, *de nouveau*, *en gros*, *par hasard*, *sans doute*, etc. En réalité, il s'agit de mots rangés sous des dèses prépositionnelles exprimant le rôle de circonstanciel échu par excellence, mais non exclusivement, à la classe de l'adverbe [41].

Le *casus adverbialis* de M. Hjelmslev [42], où *casus* se rapporte à une dèse, tandis que *adverbialis* suppose, au propre, une classe de signes, est encore un exemple de cette confusion.

4. Le système des dèses

Si une langue forme un système, il semble légitime de supposer que les dèses qui en font partie constituent à leur tour, dans cet

[38] Cf. ici-même, note 19 : Grévisse (où l'on trouve également *cas objet direct* et *cas objet indirect*) ; note 18 : Mätzner *(Objektkasus)*.

[39] *Les vrais principes de la langue françoise*, Amsterdam 1747, p. 50 : « Tout ce qui est employé à énoncer la personne ou la chose à qui l'on attribue quelque façon d'être ou d'agir, paroissant dans la frase comme Sujet dont on parle, se nomme par cette raison Subjectif ».

[40] Ce terme, qui a été repris par L. Hjelmslev *(La catégorie des cas*, p. 69), chez qui il désigne la dèse que j'appelle *expositif*, est d'autant moins heureux que le rôle de sujet est parfois logé dans une autre dèse, comme le montrent ces exemples cités chez Grévisse (§. 755) : *De* le voir passer m'a suffi pour le juger (P. Bourget), Et *de* penser à toi me soutiendra (A. Gide), ou chez Cayrou-Laurent-Lods (§. 256) : *De* te voir m'a fait du bien.

[41] En se figeant, ces syntagmes peuvent devenir des adverbes véritables : *aujourd'hui*, *d'abord*, *ensuite*, *partout*, *surtout*, etc., selon un type d'évolution qu'on trouve déjà, *mutatis mutandis*, dans la formation du latin, où des adverbes comme *bene*, *male*, *cito*, *modo*, etc., sont d'anciens mots fléchis.

[42] *Actes du quatrième congrès international des linguistes*, Copenhague (Munksgaard) 1938, p. 139 ; Togeby, p. 191 (tableau) et passim.

ensemble, une sorte de système plus restreint, non fermé sans doute, mais que, pour les besoins de la recherche, on peut envisager comme un tout.

4.0. Principe de l'unicité du système des dèses. — Selon ce principe, qu'on utilisera d'abord comme une hypothèse de travail, une langue une, à un moment quelconque de son histoire, ne comporte qu'un seul système de dèses. Ainsi le latin ne semble pas avoir possédé un système casuel propre aux substantifs et aux adjectifs, et un autre système, spécial aux pronoms; même si on voulait en admettre deux, ils devaient être complémentaires l'un de l'autre.

4.1. Le critère pronominal. — Ce principe a pour corollaire que si une langue a un système casuel dans une partie seulement de sa grammaire — par exemple, comme le français, dans les pronoms — il doit avoir son pendant, quoique non-casuel, dans les autres compartiments.

Pour la méthode, il en résulte que la possibilité ou l'impossibilité de remplacer telle ou telle dèse non-casuelle par tel ou tel pronom casuel pourra servir de critère en vue de déterminer la répartition des dèses. Ainsi, les pronoms *me*, *te*, *le*, *la*, *les*, *en* [43] et *que* peuvent se rapporter non seulement à un objet direct, mais encore à un attribut. On comparera :

Voici *votre monnaie* (553), et : *La* voici.
C'est *de l'encre*, et : C'*en* est.
C'est *un homme d'affaires* (489), et : *Qu*'est-ce qu'il est? (488).

Si l'on veut respecter la conception saussurienne du signe — signifiant et signifié n'existant que par leurs différences avec les autres signifiants et les autres signifiés et par leur union en une entité à double face — on ne pourra donc pas poser tantôt un « nominatif », tantôt un « accusatif »; il s'agit d'une seule dèse :

[43] Cet *en* « accusatif » ne figure pas au tableau des pronoms de M. Togeby (p. 191), qui ne connaît que l'homonyme *en* « génitif ». Cf. Si tu *en* as, donne-m'*en* un peu (1998), et : Ta santé *en* souffrira ! (114). Confondre ces deux *en*, c'est mettre dans le même sac l'article partitif et la préposition *de*.

l'*incusatif* [44], qui embrasse les deux rôles [45], et que le latin ne connaissait pas.

Le contraste entre le petit nombre des éléments casuels et la multitude des prépositions interdit, il est vrai, de postuler sur toute la ligne une correspondance « un-un » entre ces deux sortes d'éléments. Cependant, loin d'annuler la valeur du critère proposé, la comparaison fournit au contraire des indices sur la manière dont les dèses prépositionnelles sont intégrées en système dans l'ensemble. Ainsi, selon des exemples tels que les suivants :

C'était là cet après-midi. — Et maintenant ça n'*y* est pas (1615).
Cette salle spacieuse là-bas, on pourra tous *y* tenir (1578).
Il *y* va tous les deux jours (1708).
Justement j'*y* pense (863).

l'élément casuel *y* peut répondre à toute une série de prépositions (*à*, *en*, *dans*, *chez*, *sur*, *sous*, etc.), tandis que d'autres (*de*, etc.) sont exclues, ce qui permet d'établir l'existence, au sein du système détique, d'un groupe à définition commune (« statique-centrifuge », opposé à « centripète », etc.) [46].

D'ailleurs, nos prépositions les plus grammaticales, *à* et *de*, participent à la nature de la déclinaison par leurs superpositions avec l'article qui fait partie du signe détifié (*au*, *du* et *des* sont des sortes d'articles déclinés ou de cas de l'article) — superpositions

[44] Chez les grammairiens latins (par ex. Charisius, Diomède, Palémon : K. Barwick, *Remmius Palaemon und die römische ars grammatica*, Leipzig (Diederich) 1922, pp. 113, 130), les mots *accusatiuus* et *incusatiuus* étaient des synonymes. Comme la tradition n'a pas retenu le second, il est possible de le remployer avec un sens nouveau. Le terme de *translatif*, proposé par L. Hjelmslev pour désigner une dèse « qui est à la fois le cas de l'objet et celui du prédicat » (*La catégorie des cas*, p. 69) est critiquable. Dans la linguistique des langues finno-ougriennes, à laquelle il semble emprunté, il a une autre valeur et désigne un cas qui marque principalement un changement d'état : « devenir soldat », « tomber malade », etc.; la répartition des dèses y est d'ailleurs toute différente de celle des langues qui opposent un expositif et un incusatif.

[45] Si l'on voulait objecter que, comme l'enseigne la grammaire traditionnelle, « l'attribut désigne *le même être ou la même chose que le sujet*, alors que le complément désigne *un autre être ou une autre chose* (à l'exception du pronom réfléchi, lequel n'est jamais attribut) » (H. Bonnard, *Grammaire française des lycées et collèges*, Paris 1950, § 198), on répondra que l'incusatif est une dèse, tandis que l'attribut et le complément sont des rôles (cf. § 3.1).

[46] La définition de *centrifuge* et *centripète* dépend du point adopté comme centre. J'appelle ici *centrifuge* la direction vers le déterminant (exprimé par le régime, ou signe détifié), *centripète* la direction inverse.

de caractère non exclusivement phonique, puisque les pronoms y sont réfractaires et qu'il en résulte des oppositions significatives : cf. *au revoir* et *à le revoir*, *du toucher* et *de le toucher*, etc.

4.2. Sortes de dèses. — Au point de vue du signifiant, le système détique du français est marqué par une grande variété, de sorte que l'étude qu'on voudrait en faire s'éparpille dans divers compartiments dont le rapport intime n'apparaît pas d'emblée et ne peut être dégagé que par un examen approfondi.

4.2.1. Les dèses casuelles et les dèses non-casuelles ne se recouvrent que d'une manière unilatérale. Tous nos éléments casuels ont des équivalents non-casuels, mais il y a des dèses non-casuelles sans correspondants casuels, par exemple le situatif et l'absolutif.

4.2.2. Le signifiant détique n'est pas toujours une préposition explicite. L'expositif, l'incusatif, le situatif et l'absolutif sont des dèses implicites.

4.2.3. Les conjonctions de subordination font partie du système des dèses. Elles diffèrent des autres signes détiques — principalement les prépositions — par le fait que le signe détifié (régime) est une phrase bâtie sur un verbe à formes personnelles. On comparera :

> Ça c'est *pour* Marie (618), J'ai fait mon possible *pour* l'aider (777), et : Je l'ai attaché *pour qu*'il se sauve pas (1938).

4.3. Inventaire ou systématique? — Le partage des dèses en casuelles et non-casuelles, explicites et implicites, conjonctionnelles et autres, fondé principalement sur le signifiant et sur les différences entre classes de mots, ne suppose pas nécessairement la même distribution dans le système détique. Un exposé de ce dernier qui voudrait être autre chose qu'un inventaire aurait à découvrir des lignes de classement conformes à la correspondance signifiant-signifié et qui seraient sans doute fort différentes.

Genève, janvier 1954. Henri Frei.

III. Textes

NOTES INÉDITES DE F. DE SAUSSURE

Dans leur préface, les éditeurs du *Cours de linguistique générale* ont dit leur déception de n'avoir découvert, dans les manuscrits de F. de Saussure, « rien ou presque rien qui correspondît aux cahiers de ses disciples » : seules furent retrouvées quelques « ébauches assez anciennes », que Saussure avait plutôt négligé de détruire que tenu à conserver. Ce sont ces notes, bien antérieures au premier cours de linguistique générale professé par Saussure (elles datent d'avant 1900), que nous publions d'après la copie qu'en a faite A. Sechehaye et qui, jointe à la collation des notes d'étudiants du deuxième cours (1908-1909), se trouve à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (Ms. Cours univ. 435).

A part les numéros 9 (fragment d'un livre ébauché) et 17 (conclusion d'une conférence), ces notes n'ont pas été rédigées en vue d'une publication, comme en témoigne leur état fragmentaire, en particulier les nombreuses phrases inachevées. Telles qu'elles sont, il nous a cependant paru utile de les publier. Bally et Sechehaye nous auraient-ils approuvé de le faire? Nous en doutons; mais nous pensons que ces textes, qui ne sauraient trouver place dans une autre publication, méritaient de figurer, à titre de document, dans un de ces *Cahiers*.

Nous avons indiqué en note les renvois aux passages du *Cours* où le texte de Saussure a été reproduit ou directement utilisé par les éditeurs. Les pages et alinéas sont ceux de la première édition (1916).

(*A.S.*) = annotation d'Albert Sechehaye.
( ) = phrases inachevées. *R. G.*

(1)

[Extrait des *notes anciennes* F. de S. sur la phonologie]

4) Ce n'est pas seulement acoutisquement, c'est *mécaniquement* que l'inhibition (c'est-à-dire la fermante et la sistante) est une.

Le son *b* ne commence qu'à l'instant où le contact est établi; il ne débute pas avec le *mouvement* de fermeture, mais avec la *position* de fermeture; l'opération qui précède se traduit acoustiquement non sur le *b*, mais sur le phonème antérieur.

L'explosion, en revanche, ne peut commencer qu'après qu'une ouverture, si petite soit-elle, s'est produite. Elle marque le début du mouvement ouvrant. Au point de vue mécanique *également* [?] le nombre et la nature des termes opposés nous apparaît donc autrement : maintien de l'état de fermeture, abandon de l'état de fermeture; période stable et période instable (= ouverte), au lieu de deux périodes instables différentes, plus période stable.

5) L'explosion est forcément momentanée; l'*inhibition* peut avoir une durée indéfinie. A la place de la différence de qualité entre l'implosion et la période intermédiaire (sistante !), nous n'avons plus que des différences dans le temps accordé à l'inhibition [1].

(2)

Les articulations sistantes auraient le même droit d'être considérées que les autres. Profitant de ce qu'elles ne donnent point, en général, un effet différent de celui des articulations fermantes, et de ce que, en particulier, si l'on fait suivre une articulation fermante et sistante de même espèce, l'effet est continu d'un bout à l'autre, nous imaginons dans le but de simplifier qu'il n'y ait pas à s'occuper des articulations sistantes, restant ainsi d'une manière plus ou moins artificielle en face de deux termes seulement : l'articulation ouvrante et fermante [2].

(2a)

Dans ce qui suit, nous supposons absentes les plosions; ou nous les ferons rentrer, si elles se présentent, dans la catégorie des implosions. Deux licences qu'on ne pourrait jamais prendre dans

[1] CLG p. 82, 3e al.
[2] CLG p. 82, note 1.

un vrai traité de phonologie, alors même que l'effet acoustique des plosions est complètement analogue à celui des implosions.

En effet, chaque désignation d'unité phonatoire veut dire que l'élément proposé est connu dans son côté acoustique *comme* dans son côté mécanique, non qu'il est déterminé d'après l'une de ces données. Sans quoi, en mettant bout à bout deux unités, déterminées par exemple seulement d'après leur nature acoustique, on pourrait se trouver en présence de deux cas mécaniques profondément différents avec les mêmes termes phonologiques. La mesure que nous prenons est donc antiméthodique au possible et nous répugne extrêmement; mais ce point bien réservé, il y a avantage en pratique à entrer provisoirement dans l'artifice qui supprime les plosions.

(3)

Puisqu'il y a ici une tentative de faire intervenir la *syllabe* comme ressource toute trouvée quand on ne sait plus que faire de la sonante, remarquons que c'est un trait tout à fait général de l'école dont nous parlons que de cultiver ce détestable cercle vicieux, et de penser que lorsque deux questions sont obscures chacune en son particulier, elles deviennent plus claires si on les additionne en un seul tout.

A aucune école on ne saurait faire un crime de ses erreurs matérielles, mais à toute école on pourra reprocher avec d'autant moins de ménagement, si elle s'en rend coupable, les choses qui vont à offenser la rectitude de l'esprit, en laissant croire qu'on a fait de la lumière avec de la nuit, qu'il y a une doctrine là où n'existe rien qu'une équivoque.

Même si nous ne devons jamais savoir à quoi nous en tenir sur la syllabe et sur la sonante — surtout dans ce cas, ajouterons-nous — il faut se garder d'impliquer l'une de ces questions dans l'autre. Nous aurons fait quelque chose pour la clarté rien qu'en les tenant distinctes, alors même que cela nous coûterait l'aveu que nous ne savons rien de l'une ni de l'autre.

(4)

Certes, s'il existait une lettre pour *r* (*l*, *m*, *n*) explosif (je suppose un instant ᵽ), nous n'aurions rien de plus pressé que de proscrire le signe sonantique r̥ et d'écrire *kᵽata* / *krta*, *karta*, comme *kjata* / *kita*, *kaita*.

Cette lettre étant malheureusement absente, nous reconnaissons que le seul système logique serait de se servir dans les trois cas de *r* *(krata*, *krta*, *karta)* en renonçant à toute distinction quelconque, pour ne pas en introduire une qui détonne avec le principe suivi pour *i* et *j*. En pratique, il vaut mieux cependant ne pas se priver de la distinction sonantique quand il n'y en a pas d'autre, quoiqu'elle ne soit pas celle qu'il faudrait marquer et sans jamais oublier *qu'elle sépare deux* r *identiques (krta* et *karta) et qu'elle réunit deux* r *différents (karta - krata)*. Telles sont simplement les considérations qui nous ont toujours paru pouvoir légitimer le maintien du r̥, comme notation provisoire.

(5)

L'apparition, il y a une dizaine d'années, des signes i̯ et u̯ avec le sens qu'on leur connaît me plongea, s'il est permis de l'avouer, à cette époque, dans un étonnement sans pareil.

On venait de se rendre compte ( ) et il devenait plus que jamais nécessaire d'arriver si possible enfin à une intelligence claire des conditions physiologiques de la voyelle et de la syllabe. Or rien dans mon opinion et rien en réalité ne pouvait indiquer une plus parfaite méconnaissance de ces conditions que l'adoption de ces signes : i̯ et u̯.

Le problème posé par les phonèmes *i u r l m n* est de savoir *a)* pourquoi ces sont peuvent avoir pour notre oreille deux valeurs opposées, pendant que d'autres phonèmes, par exemple *p* ou *a*, n'ont jamais qu'une seule espèce de valeur pour notre oreille; *b)* dans quelles conditions exactes il est soit possible soit inévitable qu'ils aient telle valeur.

A cette double question, le système de notation *i* - i̯, *u* - u̯ (r̥ - *r*, etc.) répond par la question elle-même. Quand, au lieu

d'écrire *srutos*, *sreumen*, *srewo* <on écrit: *srutos*, *sreumen*, *sreuo*> [3], je constate que le phonème *u* nous apparaît sous deux formes acoustiques; c'est-à-dire, on constate le problème et l'on ne fait absolument rien pour l'éclaircir. Ceci est le côté négatif et inoffensif de cette notation, lequel n'a pas d'inconvénient sérieux, pourvu qu'il soit clair à chacun qu'elle ne dépasse pas cette portée négative. Toutefois, tout le monde sera porté à supposer qu'elle tranche effectivement quelque chose du problème, que par exemple ( ) et c'est dans ce sens qu'une telle notation est un obstacle.

(6)

Si l'on dirigeait contre notre manière de concevoir les phénomènes phonétiques des attaques faciles sous prétexte que ( ) nous demanderions le droit de rire et de nous étonner. Se figure-t-on que le seul fait par exemple de parler, comme nous l'avons fait nous-même, d'une *explosion*, sans autre détail expliquant si l'on entend fondamentalement sous ce nom une unité mécanique, ou une unité acoustique, ou une unité phonologique, ne soit pas une chose autrement soumise à scrupules, pour qui fait intervenir les scrupules, que celui de supposer la similarité pratique des explosions?

C'est depuis le commencement même, non à propos de tel détail, qu'il faudrait renouveler de fond en comble l'exposition que nous avons choisie, si quelqu'un demande un système vraiment scientifique en général. Mais dans ce système peut-être scientifique, on n'apercevrait plus les points particuliers que nous avions pour le moment à cœur d'établir; et la moindre tentative de passer à côté de ce système soulèverait des protestations autrement vives que le schématisme bénin que nous proposons ici.

(7)

Nous aurons tracé un portrait juste de la conception générale de nos phonologistes en disant qu'il y a, ou semble y avoir, pour

[3] Les mots entre crochets manquent dans la copie.

eux, deux conditions fondamentales du phonème : l'une (sur laquelle ils évitent de s'expliquer) où le phonème vit à part, d'une vie sans doute difficile à définir et à saisir, mais donnée comme tellement tombant sous le sens qu'elle n'a pas à être expliquée ni justifiée.

Puis une autre, dans laquelle le phonème, jusque-là solitaire et flottant dans l'espace, entre en combinaison avec d'autres. Cette seconde forme d'existence est visiblement regardée comme un cas particulier, et en réalité comme moins que cela, car elle ne provoque pas non plus une explication nette sur la situation nouvelle du *phonème*; elle provoque seulement des remarques sur le fait de la combinaison et le fait que dans la combinaison on < ne > [4] peut s'attendre à trouver tout semblable à ce qui avait été dit pour le phonème « isolé ».

La première façon d'envisager le phonème occupe la première partie des traités. La seconde, quand elle n'est pas absente, constitue un chapitre final, ayant l'air d'indiquer le couronnement de l'œuvre initiale, les résultats auxquels on arrive quand on s'est livré à des analyses aussi pénétrantes que celles qu'on a lues dans l'autre partie.

Contre cette conception, la protestation que j'élève consiste simplement en ceci : il faut définir l'unité phonatoire, et quand on aura défini cette unité, on verra l'absence de toute différence entre l'unité dans la chaîne ou hors de la chaîne. On cessera de se figurer que les phonèmes planent d'une part dans le ciel et tombent quelquefois, d'autre part, dans la chaîne parlée.

Le plus grand tort des phonologistes que j'attaque n'est pas de s'être imaginé que les phonèmes « en entrant dans la chaîne » se trouvent soumis à un régime spécial, quoique cette idée soit déjà extraordinaire, mais bien d'avoir accepté l'idée qu'il existerait un autre avatar quelconque des phonèmes que celui qu'ils peuvent avoir dans la chaîne, et d'avoir propagé l'idée que B ou Z ou L représentent des « unités », voire des « unités immédiatement données » sans aucune tentative de montrer à quoi correspond une telle affirmation.

[4] ne? (A.S.).

(8)

De l'articulation. Il y a des termes qui, inventés dans une période primitive et tâtonnante, se trouvent répondre aux distinctions nécessaires, et ont ainsi aidé historiquement les progrès de l'étude en chaque science. Il y en a d'autres qui, radicalement faux, ou (ce qui est sûrement plus grave) à moitié faux, usurpent une place à côté des distinctions naturelles pour créer le monde des équivoques et des malentendus.

Mais en dehors de ces deux catégories connues dont profite ou souffre le progrès d'une discipline, existe parfois une tierce et bien curieuse catégorie, celle des termes en eux-mêmes justes et qu'on sent justes, sans qu'on ait jamais pu dire exactement leur portée et leur contenu, ni décider quelle idée ils recouvrent. Le sentiment de leur justesse provient de ce que jamais ils ne créent de difficultés. Ainsi le mot d'*articulation* ne crée dans aucun cas donné une difficulté, alors même que nous ne voyons pas nettement ce qu'il contient, alors que le mot, par exemple, de consonne ( ).

Zoologistes, anthropologistes, ethnologistes et linguistes parlent à l'envi au public du *langage articulé* [5] comme d'une chose qui ne peut être que parfaitement claire à l'esprit de tout le monde. Ils prouvent par là qu'ils confondent « l'articulation » avec quelque fait cérébral, comme serait « la suite des idées » donnée au langage. Car personne n'indique que l'articulation aurait une signification buccale.

(9)

Comme le langage n'offre sous aucune de ses manifestations une substance, mais seulement des *actions* combinées ou isolées de forces physiologiques, psychiques, mentales; et comme néanmoins toutes nos distinctions, toute notre terminologie, toutes nos façons de parler sont moulées sur cette supposition involontaire d'une substance [6], on ne peut se refuser, avant tout, à reconnaître que

[5] Cf. CLG p. 26, dernier al.
[6] CLG p. 175, fin du 2e al.

la théorie du langage aura pour plus essentielle tâche de démêler ce qu'il en est de nos distinctions premières. Il nous est impossible d'accorder qu'on ait le droit d'élever une théorie en se passant de ce travail de définition, quoique cette manière commode ait paru satisfaire jusqu'à présent le public linguistique.

En prenant ce qu'il peut y avoir dans le langage à la fois de plus matériel, de plus simple et de plus indépendant du temps, par exemple « le groupe *aka* » ou « la voyelle *a* », préalablement dégagés de toute signification, de toute idée d'emploi, cela ne représente rien qu'une série d'actions (physiologiques et acoustiques) que nous jugeons concordantes. A l'instant où nous les jugeons concordantes, nous faisons de *aka* ou *a* une *substance*. Or il est impossible de se rendre compte de ce que vaut cette substance sans s'être rendu compte du point de vue au nom duquel nous la créons.

On n'a jamais le droit de considérer un côté du langage comme antérieur et supérieur aux autres et devant servir de point de départ. On en aurait le droit s'il y avait un côté qui fût donné hors des autres, c'est-à-dire hors de toute opération d'abstraction et de généralisation de notre part; mais il suffit de réfléchir pour voir qu'il n'y en a pas un seul qui soit dans ce cas. Il peut sembler, par exemple, qu'on ait le droit de partir des figures vocales.

L'identité de la figure vocale *cantare* [7], par exemple, avec un mot *kantare* en hottentot représente une autre façon de classer les faits que l'identité de *cantare* / *chanter*, et que l'identité de *cantare* comme signifiant telle chose; mais ce ne sont que différentes manières de découper.

A chacune des choses que nous avons considérées comme une vérité, nous sommes arrivés par tant de voies différentes que nous avouons ne pas savoir celle que l'on doit préférer. Il faudrait, pour présenter convenablement l'ensemble de nos propositions, adopter un point de départ fixe et bien défini. Mais tout ce que nous tendons à établir, c'est qu'il est faux d'admettre en linguistique un seul fait comme défini en soi. Il y a donc véritablement absence nécessaire de tout point de départ, et si quelque lecteur veut bien suivre attentivement notre pensée d'un bout à l'autre de ce volume,

[7] Il s'agit de la « suite de sons » *k-a-n-t-a-r-e*, selon la notation employée par Saussure dans le troisième cours (cf. CLG p. 102, 3e al).

il reconnaîtra, nous en sommes persuadé, qu'il était pour ainsi dire impossible de suivre un ordre très rigoureux.

Nous nous permettons de remettre, jusqu'à trois et quatre fois, la même idée sous les yeux du lecteur, parce qu'il n'existe réellement aucun point de départ plus indiqué qu'un autre pour y fonder la démonstration.

(Petites lettres.) Au moment où nous décidons d'entrer dans le domaine des faits vocaux, 1) y a-t-il préalablement quelque chose de défini dans un autre domaine? — Absolument rien. 2) S'il y avait néanmoins quelque chose de déterminé par ailleurs, cette détermination serait-elle décisive ou valable pour le domaine vocal? — Pas un seul instant.

En admettant par exemple que nous sachions quelle formule donner au milieu du système grec à la valeur νυ et en français à la valeur *nu*, il est évident que la figure vocale *nü* existait hors de toute valeur et de tout idiome, hors de tout lieu, de tout temps et de toute circonstance [8]. Sans même savoir si elle correspond à un mot grec ou à un mot français. Elle existe parce que nous la déclarons identique à elle-même sans invocation tacite d'un *point de vue* : autrement, nous pourrions tout aussi bien déclarer identique à lui-même *cantare* : *chanter*. Nous faisons donc tacitement appel, pour proclamer l'existence de *nü*, au jugement d'identité prononcé par l'oreille, de même que nous faisons appel, pour affirmer l'existence unie de *cantare* et *chanter*, à une autre espèce d'identité, découlant d'un autre ordre de jugements; mais dans aucun cas nous ne cessons de recourir à une opération très positive de l'esprit : l'illusion des choses qui seraient *naturellement données* dans le langage est très profonde.

A mesure qu'on approfondit la matière proposée à l'étude linguistique, on se convainc davantage de cette vérité qui donne, il serait inutile de le dissimuler, singulièrement à réfléchir : que le lien qu'on établit entre les choses préexiste, dans ce domaine, *aux choses elles-mêmes*, et sert à les déterminer.

Ailleurs, il y a des choses, des objets donnés, que l'on est libre de considérer ensuite à différents points de vue. Ici, il y a d'abord des points de vue, justes ou faux, mais uniquement des points de

[8] Cf. CLG p. 139.

vue à l'aide desquels on **crée** secondairement les choses [9]. Ces créations se trouvent correspondre à des réalités quand le point de départ est juste, ou n'y pas correspondre dans le cas contraire : mais dans les deux cas, aucune chose, aucun objet n'est donné un seul instant en soi. Non pas même quand il s'agit du fait le plus matériel, le plus évidemment défini en soi en apparence, comme serait une suite de sons vocaux.

Considérons par exemple la suite de sons vocaux *alka*, qui après un certain temps, en passant de bouche en bouche, est devenue *ôk*; et remarquons que, pour simplifier, nous nous abstenons absolument de faire intervenir la valeur significative de *alka* ou *ôk*, quoique sans elle il n'y ait pas même le commencement d'un fait de langage proprement dit.

Donc *alka*, moyennant le facteur **temps**, se trouve être *ôk*. Au fond, où est le **lien** entre *alka* et *ôk*? Si nous entrons dans cette voie, *et il est inflexiblement nécessaire d'y entrer*, nous verrons bientôt qu'il faudra se demander où est le **lien** entre *alka* et *alka* lui-même, et à ce moment, nous comprenons qu'il n'y a nulle part comme fait primordial une *chose* qui soit *alka* ni aucune chose; mais qu'il y a d'abord un genre de rapport que nous établissons, par exemple entre *alka* et *ôk*, qui nous suggère l'idée d'une certaine espèce d'unité, encore très difficile à définir [10].

Voici notre profession de foi en matière linguistique : En d'autres domaines, on peut parler des choses « *à tel ou tel point de vue* », certain qu'on est de retrouver un terrain ferme dans l'objet même. En linguistique, nous nions en principe qu'il y ait des objets donnés, qu'il y ait des choses qui continuent d'exister quand on passe d'un ordre d'idées à un autre, et qu'on puisse par conséquent se permettre de considérer des « choses » dans plusieurs ordres, comme si elles étaient données par elles-mêmes.

---

[9] CLG p. 23, 2e al., où les éditeurs ont résumé tout ce qui précède, en substituant l'exemple *nu* à l'exemple *cantare*.

[10] Cf. CLG p. 255, 2e al. et 256.

On a tant de fois opposé le son matériel à tout ce qui peut lui être opposé que nous craignons bien que notre nouvelle distinction ne soit confondue avec d'autres. Notre position est toutefois très nette. Parmi les choses qui peuvent être *opposées* au son matériel, nous nions, essentiellement et sans aucune défaillance future dans le détail, qu'il soit possible d'*opposer* l'idée. Ce qui est opposable au son matériel, c'est le groupe *son-idée*, mais absolument pas l'idée.

(10)

Ce sera un sujet de réflexion philosophique pour tous les temps, que pendant une période de cinquante ans, la science linguistique, née en Allemagne, développée en Allemagne, chérie en Allemagne par une innombrable catégorie d'individus, n'ait jamais eu même la velléité de s'élever à ce degré d'abstraction qui est nécessaire pour dominer d'une part *ce qu'on fait*, d'autre part en quoi ce qu'on fait a une légitimité et une raison d'être dans l'ensemble des sciences. Mais un second sujet d'étonnement sera de voir que, lorsque enfin cette science semble triompher de sa torpeur, elle aboutisse à l'essai risible de Schleicher, qui croule sous son propre ridicule. Tel a été le prestige de Schleicher pour avoir simplement *essayé* de dire quelque chose de général sur la langue, qu'il semble que ce soit une figure hors pair encore aujourd'hui dans l'histoire des études linguistiques, et qu'on voit des linguistes prendre des airs comiquement graves lorsqu'il est question de cette grande figure... Par tout ce que nous pouvons contrôler, il est apparent que c'était la plus complète médiocrité, ce qui n'exclut pas les prétentions. Il n'y a rien de plus significatif à cet égard que sa façon de se comporter vis-à-vis de l'accent lituanien ( ).

(11)

Quelques illuminés ont dit : «Le langage est une chose tout à fait extra-humaine, et en soi organisée, comme serait une végétation parasite répandue à la surface de notre espèce». D'autres : «Le langage est une chose humaine, mais à la façon d'une fonction

naturelle». Whitney a dit : «Le langage est une *institution* humaine». Cela a changé l'axe de la linguistique.

La suite dira, croyons-nous : « C'est une institution humaine, mais de telle nature que toutes les autres institutions humaines, *sauf celle de l'écriture*, ne peuvent que nous tromper sur sa véritable essence, si nous nous fions à leur analogie ».

Les autres institutions, en effet, sont toutes fondées (à des degrés divers) sur les rapports **naturels** des choses, sur une convenance entre ( ) comme principe final. Par exemple, le *droit* d'une nation, ou le système politique — même la mode capricieuse qui fixe notre costume, qui ne peut s'écarter un instant de la donnée des proportions du corps humain [11]. Il en résulte que tous les changements, toutes les innovations ( ) continuent de dépendre du premier principe agissant dans cette même sphère, qui n'est située nulle part ailleurs qu'au fond de l'âme humaine.

Mais le langage et l'écriture ne sont **pas fondés** sur un rapport naturel des choses. Il n'y a aucun rapport, à aucun moment, entre un certain son sifflant et la forme de la lettre S, et de même il n'est pas plus difficile au mot *cow* qu'au mot *vacca* de désigner une vache.

C'est ce que Whitney ne s'est jamais lassé de répéter pour mieux faire sentir que le langage est une institution pure. Seulement, cela prouve beaucoup plus, à savoir que le langage est une institution *sans analogue* (si l'on y joint l'écriture) et qu'il serait présomptueux de croire que l'histoire du langage doive ressembler même de loin, après cela, à celle d'une autre institution [12].

(12)

Nous ne pouvons que faire les plus expresses réserves, nous l'avouons, aux conclusions de toute sorte qui sont tirées avec prédilection de ce qu'une langue s'est vue obligée d'adopter un mot comme *télégraphe*.

Ces conclusions n'ont d'abord une portée générale que parce qu'on insinue tacitement que bien naïfs seraient ceux qui ne

[11] CLG p. 112, 4e al.

[12] CLG pp. 112-113. — Il semble qu'en écrivant ceci, Saussure ne faisait pas encore la distinction entre les institutions sémiologiques et celles qui ne le sont pas (A.S.).

verraient pas qu'à *toute* époque en réalité, aussi bien qu'à la nôtre, un peuple a eu à prendre connaissance d'*objets* qui lui étaient nouveaux, et à les dénommer. Mais après? Quel changement visible cela apporte-t-il au caractère d'une langue, que s'ajoute à son vocabulaire (à la partie la plus matérielle de son vocabulaire) cent ou douze cents substantifs comme *télégraphe*?

Toutefois, là n'est pas même la véritable objection. Mais en admettant que chaque ( ) la question serait précisément de savoir : cela est-il un élément régulier sans lequel nous ne saisissons pas le cours naturel des faits linguistiques?

Le patois de certaines vallées retirées où l'on constate une introduction de termes artificiels extrêmement peu éloignée de zéro ( ). Soutiendra-t-on que c'est ce patois qui est hors des conditions régulières du langage et incapable d'en donner une idée; que c'est lui qui demande une étude tératologique, comme n'ayant pas subi de mixture [13]?

Ces alluvions constituent-elles un élément vital, sans lequel nous ne concevrions pas la perpétuation d'une langue? Non. Donc, ces éléments sont le fait accessoire pour quiconque veut se rendre compte ( ).

(13)

Par sa *genèse*, un procédé provient de n'importe quel hasard. Par exemple, *Hôtel-Dieu* (signifiant exactement au moyen âge *hôtel de Dieu*) offre un procédé totalement identique à l'hébreu *ṣedeq Yahweh* « justice de Dieu ». Le procédé « hébreu » est employé sans restriction dans des centaines de juxtaposés français.

On pourrait dès lors dire que l'ancien français, sortant des voies séculaires de l'indo-européen, est tombé ( ).

La vérité est qu'une simple fortuité ( ) et alors il est tout aussi clair qu'une fortuité de même genre a pu précipiter le proto-sémite dans ce qui semble être un de ses traits indélébiles : il n'y a pas là le moindre indice d'une différence d'esprit originelle, ni même d'une différence d'esprit accidentelle; le tout se passe hors de l'esprit, dans la sphère des mutations de sons, qui bientôt

[13] CLG p. 43, 2e al.

imposent un joug absolu à l'esprit et le forcent d'entrer dans la voie spéciale qui lui est laissée par l'état matériel des signes.

De la même façon, des composés comme *Bethaus*, *Springbrunner* (où le premier terme offre une idée verbale) pourraient être employés pour dire que l'allemand n'est pas une langue indo-européenne, ( ).

Tout cela n'a aucune portée. Le procédé est ce qu'il est obligé d'être par l'état des sons; il naît la plupart du temps d'une chose non seulement fortuite, et non seulement matérielle, *mais de plus négative*, comme l'est la suppression de l'*a* dans *beta-hûs*, qui devient le germe fécond ( ).

Il vaut la peine de dire que par sa cessation un procédé ( ).

Mais dès lors quelle est la valeur d'une classification quelconque des langues d'après les procédés qu'elles emploient pour l'expression de la pensée; ou à quoi cela correspond-il? Absolument à rien, si ce n'est à leur état momentané et sans cesse modifiable. Ni leurs antécédents ni leurs cousinages, ni encore moins l'esprit de la race n'ont aucun rapport nécessaire avec ce procédé, qui est à la merci du plus ridicule accident de voyelle ou d'accent qui se produira l'instant d'après dans la même langue. En reconnaissant que la prétention de Schleicher de faire de la langue une chose organique indépendante de l'esprit humain était une absurdité, nous continuons, sans nous en douter, à vouloir faire d'elle une chose organique dans un autre sens, en supposant que le génie indo-européen ou le génie sémitique veille sans cesse à ramener la langue dans les mêmes voies fatales. Il n'y a pas une seule observation qui ne conduise à nous pénétrer de la conviction contraire et à ( ) le « génie de la langue » pèse *zéro* en face d'un fait comme la suppression d'un *o* final, qui est à chaque instant capable de révolutionner de fond en comble le rapport du signe et de l'idée dans n'importe quelle forme de langage précédemment donnée ( ).

(14)

Il n'y a jamais une rupture ( ).

Qu'il s'agisse du costume ou de ( ) toujours c'est le rapport naturel des choses qui reprend le dessus après une extravagance,

et qui reste à travers les âges l'unité directrice, qui demeure à travers tous les changements la règle. Tandis que le langage, pour accomplir la fonction qui lui revient entre les institutions humaines, est destitué d'une limite quelconque dans ses procédés (au moins d'une limite que quelqu'un nous aurait fait voir). L'absence d'affinité depuis le principe entre ( ) étant une chose **radicale**, non une chose comportant le moins du monde une nuance, c'est par là qu'il arrive subséquemment que le langage n'est pas contenu dans une règle humaine constamment corrigée ou dirigée, corrigeable ou dirigeable par la raison humaine.

Par le fait même qu'il n'y a jamais dans la langue trace de corrélation interne entre les signes vocaux et l'idée [14], ces signes sont abandonnés à leur propre vie matérielle d'une manière tout à fait inconnue dans les domaines où la forme extérieure pourra se réclamer du plus léger degré de connexité naturelle avec l'idée.

Comme ce sont ces autres domaines-là qui nous sont familiers dans l'histoire des sociétés, nous jugeons très faussement d'après eux de ce que doivent être les conditions du langage; supposant en particulier qu'elles sont hors d'état de différer fondamentalement de celles d'une autre institution.

(15)

La loi tout à fait finale du langage est, à ce que nous osons dire, qu'il n'y a jamais rien qui puisse résider dans *un* terme, par suite directe de ce que les symboles linguistiques sont sans relation avec ce qu'ils doivent désigner, donc que *a* est impuissant à rien désigner sans le secours de *b*, celui-ci de même sans le secours de *a*, ou que tous les deux ne valent que par leur réciproque différence, ou qu'aucun ne vaut, même par une partie quelconque de soi (je suppose « la racine », etc.) autrement que par ce même plexus de différences éternellement négatives.

On s'étonne. Mais où serait en vérité la possibilité du contraire? < Où serait > un seul instant le point de rayonnement positif dans tout le langage, puisqu'il n'y a point d'image vocale qui réponde plus qu'une autre à ce qu'elle est chargée de dire?

[14] En marge : *entre l'idée et son instrument* (A.S.).

C'est l'évidence absolue, même *a priori*, qu'il n'y aura jamais un seul fragment de langue qui puisse être fondé sur autre chose, comme principe unique, que sa non-coïncidence, ou sur le degré de sa non-coïncidence avec le reste [15]; la forme positive étant indifférente jusqu'à un degré dont nous n'avons encore aucune idée après avoir appris cinq ou six langues où ( ) car ce degré est entièrement égal à zéro.

C'est précisément parce que les termes *a* et *b* sont radicalement incapables d'arriver comme tels jusqu'aux régions de la conscience, laquelle n'aperçoit perpétuellement que la différence *a*/*b*, que chacun de ces termes reste exposé (ou devient libre), en ce qui le concerne, de se modifier selon d'autres lois que celles qui résulteraient d'une pénétration constante de l'esprit [16].

Nous revenons ainsi à l'affirmation fondamentale par laquelle nous cherchions à éclairer plus haut la différence de l'institution du langage avec les autres institutions humaines, à savoir que celle-ci n'est pas soumise à la correction continuelle de l'esprit, parce qu'elle ne découle pas, depuis l'origine, d'une harmonie visible entre l'idée et le moyen d'expression [17].

(16)

(Réserve.) L'impression générale qui se dégage des ouvrages de Whitney est qu'il suffit du sens commun — du sens commun d'un homme familier avec ( ) soit pour faire évanouir tous les fantômes, soit pour saisir dans leur essence les ( ).

Or cette conviction n'est pas la nôtre. Nous sommes au contraire profondément convaincu que quiconque pose le pied sur le terrain de la *langue* peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la < terre >. C'est précisément pourquoi on a pu faire sur la langue d'aussi fantaisistes constructions que celles que démolit Whitney, mais aussi pourquoi il reste beaucoup à dire dans un autre sens.

1. Le langage n'est rien de plus qu'un *cas particulier* de la Théorie des Signes. Mais précisément, par ce seul fait, il se trouve

[15] CLG p. 169, 3e al.
[16] CLG pp. 169-170.
[17] Je supprime une fin qui n'aboutit pas (A.S.).

dans l'impossibilité absolue d'être une chose simple (ni une chose directement saisissable à notre esprit dans sa façon d'être), alors même que dans la théorie générale des signes, le cas particulier des signes vocaux ne serait pas en outre le plus complexe mille fois de tous les cas particuliers connus, tels que l'*écriture*, la *chiffraison*, etc.

(17)

Le physiologiste, le psychologue et le logicien pourront longtemps disserter, le philosophe pourra reprendre ensuite les résultats combinés de la logique, de la psychologie et de la physiologie, jamais, je me permets de le dire, les plus élémentaires phénomènes du langage ne seront soupçonnés ou clairement aperçus, classés et compris, si l'on ne recourt en première et dernière instance à l'étude *des langues* [18].

Langue et langage ne sont qu'une même chose; l'un est la généralisation de l'autre [19]. Vouloir étudier le langage sans se donner la peine d'en étudier les diverses manifestations qu <'en> sont les langues est une entreprise absolument vaine et chimérique; d'un autre côté, vouloir étudier les langues en oubliant que ces langues sont primordialement régies par certains principes qui sont résumés dans l'idée de *langage*, est un travail encore plus dénué de toute signification sérieuse, de toute base scientifique véritable.

Sans cesse, par conséquent, l'étude générale du langage s'alimentera des observations de toute sorte qui auront été faites dans le champ particulier de telle ou telle langue. A supposer même que l'exercice de la parole constituât chez l'homme une fonction naturelle, ce qui est le point de vue évidemment faux où se placent certaines écoles d'anthropologistes et de linguistes, il faudrait encore absolument soutenir que l'exercice de cette fonction n'est abordable pour la science que par le côté de la langue — par le côté des langues existantes.

---

[18] Cf. le plan du troisième cours (1910-1911) : *Les langues — La langue — Exercice et faculté du langage chez les individus.*

[19] Notez cette formule ancienne (A.S.).

Mais réciproquement, l'étude de ces langues existantes se condamnerait à rester presque stérile, à rester en tout cas dépourvue à la fois de méthode et de tout principe directeur, si elle ne tendait constamment à venir illustrer le problème général du langage, si elle ne cherchait à dégager de chaque fait particulier qu'elle observe le sens et le profit net qui en résulte pour notre connaissance des opérations possibles de l'instinct humain appliqué à la langue. Et ceci n'a pas une signification vague et générale : toute personne un peu versée dans nos études sait avec quelle joie et quel triomphe chaque chercheur signale un cas théorique nouveau, quand il le rencontre n'importe où, dans le dernier de nos patois ou dans le plus infime idiome polynésien. C'est une pierre qu'il apporte à l'édifice et qui ne sera pas détruite.

A tout instant, dans toute branche de la science des langues, tout le monde est par-dessus tout anxieux actuellement de mettre en lumière ce qui peut intéresser le langage en général. Et, phénomène remarquable : les observations théoriques qu'apportent ceux qui ont consacré [20] leur étude sur telle ou telle branche spéciale comme le germanique, le roman, sont beaucoup plus appréciées et considérées encore que les observations des linguistes embrassant une plus grande série de langues. On se rend compte que c'est le détail ultime des phénomènes qui est aussi leur raison ultime, et qu'ainsi l'extrême spécialisation peut seule servir efficacement l'extrême généralisation.

Ce ne sont pas les linguistes comme Friedrich Müller, de l'Université de Vienne, qui embrassent à peu près tous les idiomes du globe, qui ont jamais fait faire un pas à la connaissance du langage ; mais les noms qu'on aurait à citer dans ce sens seraient les noms de romanistes comme M. Gaston Paris, M. Paul Meyer et M. Schuchardt, des noms de germanistes comme M. Hermann Paul, des noms de l'école russe s'occupant spécialement de russe et de slave, comme M. N. Baudoin de Courtenay, M. Kruszewski.

Le point de vue auquel nous sommes arrivés, Messieurs, et qui est simplement le point de vue dont s'inspire sans exception l'étude des langues en toutes ses branches, fait voir clairement qu'il n'y a pas de séparation entre l'étude du langage et l'étude des

[20] Concentré ? (R.G.).

langues, ou l'étude de telle ou telle langue ou famille de langues; mais que d'un autre côté chaque division et subdivision de langue représente un document nouveau, et intéressant au même titre que tout autre, pour le fait universel du langage.

(18)

Je ne considère pas comme une vérité évidente *a priori*, comme une chose qui n'aurait pas besoin de démonstration, qu'on soit obligé de s'occuper, à propos de la langue, de la manière dont se forment les sons dans notre gosier ou notre palais. Je crois au contraire qu'il y aurait intérêt pour tout le monde à se demander pourquoi au juste nous supposons que cela serait utile; en quoi la connaissance de la production des sons contribuerait pour une part plus ou moins grande à notre connaissance de la langue.

Les théories qui tendraient à dire que, par le seul fait que nous usons, dans le langage, de ces sons, nous devons nous préoccuper *ipso facto* de leur production sont parfaitement arbitraires et téméraires, jusqu'au moment où il sera possible de voir que leur production ait une importance — et laquelle — dans la matière fort particulière qu'est le langage.

Au fond, nous sommes habitués à croire que l'étude des diversités que produit l'appareil phonatoire a une importance capitale en linguistique, sans que personne nous ait dit pourquoi, ou en quoi, ou sous quel point de vue.

Là est le faible de cette science, faible d'autant plus grand qu'elle ne pourrait passer pour la science qu'au nom de la linguistique. En effet, physiologiquement (plutôt : pour les physiologistes), ce n'est pas une science — acoustiquement non plus. Un physiologiste ou bien ignore totalement, ou bien en tout cas ne peut considérer ces positions et actions correspondant à *p*, *b* que comme des fonctions quelconques de certains muscles, non caractéristiques d'un état de l'organisme, non dignes <d'une attention particulière >.

(19)

Il vaut mieux préciser d'emblée. Nous ne considérons pas la linguistique comme une science dans laquelle il y a un bon principe de division à chercher [21], mais à part une ou deux réserves, comme une science qui essaie d'assembler en un seul tout deux objets complètement disparates depuis le principe, en se persuadant qu'ils forment un seul objet. Le plus grave est que notre science se trouve satisfaite de cette association, ne paraît point tourmentée du vague sentiment qu'il y a quelque chose de faux dans sa base; ne manifeste aucun malaise devant les conceptions les plus obliques qu'elle accepte chaque jour; se sent même tellement en possession de son objet qu'elle n'éprouve aucune difficulté à extraire de temps en temps de ce désordre général des idées, des théories du langage, présentées avec une entière candeur.

(20)

La plupart des conceptions que se font, ou du moins qu'offrent les philosophes du langage font songer à notre premier père Adam appelant près de lui les divers animaux et leur donnant à chacun leur nom. Trois choses sont invariablement absentes de la donnée qu'un philosophe croit être celle du langage.

(1) D'abord cette vérité sur laquelle nous n'insistons même pas, que le fond du langage n'est pas constitué par des noms. C'est un accident quand le signe linguistique se trouve correspondre à un objet défini pour les sens comme un *cheval*, le *feu*, le *soleil*, plutôt qu'à une idée comme ἔθηκε « il posa ». Quelle que soit l'importance de ce cas, il n'y a aucune raison évidente, bien au contraire, de le prendre comme type du langage. Sans doute ce n'est, dans un certain sens, de la part de qui l'entend ainsi, qu'une faute sur l'exemple. Mais il y a là, implicitement quelque tendance que nous ne pouvons méconnaître, ni laisser passer sur ce que serait en définitive le langage : savoir, une nomenclature d'objets

[21] Tracé, remplacé par *trouver*, tracé de même (A.S.).

donnés. *D'abord* l'objet, puis le signe; donc (ce que nous nierons toujours), base extérieure donnée au signe, et figuration du langage par ce rapport-ci :

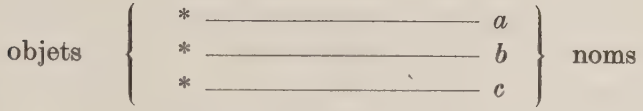

alors que la vraie figuration est : *a* - *b* - *c*, hors de toute connaissance d'un rapport effectif comme * - *a* fondé sur un objet. Si un objet pouvait, où que ce soit, être le terme sur lequel est fixé le signe, la linguistique cesserait instantanément d'être ce qu'elle est, depuis le sommet jusqu'à la base; du reste l'esprit humain, du même coup, comme il est évident à ( ) de cette discussion.

Mais ce n'est là, nous venons de le dire, que le reproche incident que nous adresserions à la manière traditionnelle de prendre le langage quand on veut le traiter philosophiquement. Il est malheureusement ( ) [22].

Beaucoup plus grave est la seconde faute où tombent généralement les philosophes, et qui est de se représenter (2) qu'une fois un objet désigné par un nom, c'est là un tout qui va se transmettre sans autres phénomènes à prévoir. Si une altération se produit, ce n'est que du côté du nom qu'elle est à craindre, à ce qu'on suppose, *fraxinus* devenant *frêne*. Cependant aussi du côté de l'idée.

Voilà déjà de quoi faire réfléchir sur le mariage d'une idée et d'un nom quand intervient ce facteur imprévu, absolument ignoré de la combinaison philosophique, le **temps**. Mais il n'y aurait là rien encore de frappant, rien de caractéristique, rien de spécialement propre au langage, s'il n'y avait que ces deux genres d'altération, et ce premier genre de dissociation, par lequel l'idée quitte le signe spontanément, que celui-ci s'altère ou non. Les choses restent encore ici des entités séparées au moins pour un ( ).

Ce qui est caractéristique, ce sont les innombrables cas où c'est l'altération du signe qui change l'idée même et où on voit tout à

[22] Ces derniers mots sont biffés par A.S., qui note : Je supprime un retour inutile sur ce qui vient d'être dit.

coup qu'il n'y avait point de différence du tout, de moment en moment, entre la somme des idées distinguées et la somme des signes distinctifs. Deux signes, par altération phonétique, se confondent : l'idée, dans une mesure déterminée (déterminée par l'ensemble des autres éléments), se confondra. Un signe se différencie par le même procédé aveugle; infailliblement, il s'attache un sens à cette différence qui vient de naître [23]. Voici des exemples, mais constatons tout de suite l'entière insignifiance d'un point de vue qui part de la relation d'une idée et d'un signe hors du temps, hors de la transmission, qui seule nous enseigne (expérimentalement) ce que vaut le signe.

Exemples.

(21)

[*Appendice ou note*] : *Phénomène* devrait être entendu aussi bien d'un état que de l'événement qui en est la cause (l'un et l'autre étant *dans son ordre* un phénomène). Sera perpétuellement entendu de l'événement seul, ou bien converti en une notion hybride inadmissible. Le mot de *fait* reste l'unique ressource de qui veut désigner à la fois tous les faits statiques et diachroniques, sans donner à croire, comme par le mot de phénomène, qu'il pense plus spécialement à ces derniers.

(22)

Valeur est éminemment synonyme, à chaque instant, de terme situé dans un système de termes similaires, de même qu'il est éminemment synonyme, à chaque instant, de chose échangeable contre un objet non similaire. Prenant la chose échangeable d'une part, de l'autre les termes cosystématiques, cela n'offre aucune parenté. C'est le propre de la valeur de mettre en rapport ces deux choses. Elle les met en rapport d'une manière qui va jusqu'à désespérer l'esprit par l'impossibilité de scruter si ces deux faces de la valeur diffèrent pour elle ou en quoi elles diffèrent. La seule

[23] CLG p. 173, 2e al.

chose indiscutable, c'est que la valeur va dans ces deux axes, est déterminée selon ces deux axes concurrents :

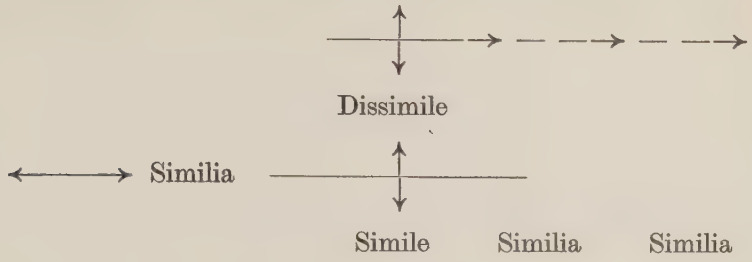

Il n'est pas absolument important de s'apercevoir que les *similia* à leur tour sont chacun nécessairement pourvus de leur *dissimile*, et que le tableau juste serait donc :

$$\frac{\text{similia} > \text{similia} > \text{similia}}{\text{similia} > \text{similia} > \text{similia}}$$

Au contraire, c'est ce tableau final et banal qui fait ressembler la valeur à quelque réalité absolue, en laissant supposer faussement que tout se règle sur elle [24].

(23)

Aphorisme XII. Eléments et caractères sont la même chose. C'est un trait de la langue, comme de tout système sémiologique en général, qu'il ne puisse pas y avoir de différence chez elle entre ce qui distingue une chose et ce qui la constitue [25].

[24] N. B. Saussure ajoute : *Garder en tout cas le schéma* :

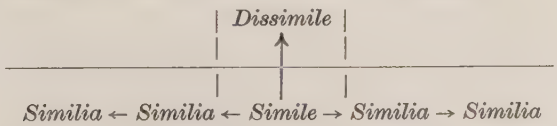

C'est ce schéma plus soigné qui pourrait être introduit dans le texte ci-dessus (A.S.). Cf. CLG pp. 165-166.

[25] CLG p. 174, 3e al.

IV. Publications présentées en séance

Hans Glinz, *Die innere Form des Deutschen. Eine neue deutsche Grammatik.* (Bibliotheca Germanica 4.) Berne, Francke, 1952, 504 pages.

Dans ce volume compact de 478 pages de texte, l'auteur, maître secondaire dans le village de Rümlang (canton de Zurich) et privat-docent à l'Université de Zurich, se propose de libérer la grammaire de l'allemand des servitudes étrangères imposées par la terminologie classique (latine ou allemande), la méthode historique et la logique. L'instrument de cette entreprise est la doctrine saussurienne, résolument appliquée à la langue allemande. L'auteur s'en explique dans les 59 pages de l'introduction et de la « partie préparatoire ». Le ton est celui de quelqu'un qui a fait des découvertes; il ne manque pas de verdeur et d'énergie (p. 33 sq. : *diese statische Betrachtung ist grundsätzlich das Vollkommenste, was man überhaupt erreichen kann, und die geschichtliche Betrachtung ist ebenso grundsätzlich nur in unvollkommenerem Masse denkbar*).

Dans la partie principale, répartie en 12 chapitres, eux-mêmes subdivisés en 2 à 9 sections, selon un procédé éminemment didactique, Glinz fait assister le lecteur à une recherche sinueuse qui ne craint pas de marquer les impasses, puis reprend le fil un instant tombé, lorsque les résultats acquis entre temps le permettent.

Il s'agit de rendre plus transparente la structure de la langue allemande. Le terme de *innere Form*, qui figure au titre de l'ouvrage, est évidemment vague et ambigu; en réalité, Glinz construit une grammaire de l'allemand, la grammaire étant entendue comme la science du nombre limité des possibilités de signes et de groupements de ces signes. Il exclut de son étude le vocabulaire, la valeur « individuelle » des signes, les oppositions associatives, la stylistique. En principe, par conséquent, la recherche aboutira uniquement à une classification des signes et de leurs combinaisons, c'est-à-dire à une liste et à des définitions des parties du discours, des termes de la proposition et des espèces de propositions.

Du point de vue synchronique, on pourrait trouver étrange que l'auteur utilise comme matière de ses analyses trois textes littétaires d'époques différentes : un morceau de Gœthe (*Wilhelm*

Meister), un fragment de Gottfried Keller (*Der grüne Heinrich)* et un passage de lettre de Gœthe (du 12 novembre 1779); mais, dans le cas particulier, le fait est sans importance, puisque, au fond, il ne s'agit pas de saisir toute la langue allemande dans sa réalité particulière et concrète à un moment et en un lieu donnés, mais de créer un système terminologique pour l'étude des signes en tant que *Wortarten* et de leurs fonctions dans l'ensemble syntactique.

L'étude de ces textes, menée avec un souffle indéniable et selon les procédés de la suppression, de la réduction, de la substitution, du déplacement et de la conversion, aboutit à une terminologie complète — parfois discutable, parce qu'elle se veut « parlante » — où sur une centaine de termes, cinq seulement sont les termes traditionnels *(Verb, Fall, Zahl, Geschlecht, Steigerung)*.

Une fois achevée la description des termes de la proposition et des parties du discours, étudiées selon leur formation et leur aptitude à une fonction déterminée, l'auteur ne donne plus que le tableau des résultats acquis en cours de route.

Après la première lecture, on se demande ce que l'on a appris sur la langue allemande elle-même; ce sentiment de vacuité provient en partie de ce que l'auteur ne pratique pour ainsi dire jamais la comparaison avec d'autres langues. Il serait injuste cependant de ne pas relever le judicieux refus de la distinction traditionnelle entre l'adjectif et l'adverbe, et de ne pas accepter le terme nouveau de *Artwort*, qui manifeste l'unicité de la notion allemande; la critique de la distinction traditionnelle de la préposition et de l'adverbe est également pertinente. Sur les temps, et partant toujours du fait qu'aucune langue n'est un système parfait et logique, il présente d'utiles précisions sur la fausse opposition entre « présent » et « passé ». Il met bien en relief l'indétermination souvent caractéristique de l'allemand, indétermination qui permet une plus grande liberté d'interprétation et qui, en poésie, peut donner le sentiment de profondeur (p. 217 : exemple tiré du *Faust* de Gœthe, et qui perdrait à être traduit en latin, où tout serait déterminé). En ce qui concerne l'ordre des termes, Glinz caractérise bien la prétendue liberté de l'allemand, qui est en réalité une variété très compliquée, mais strictement réglée, ou cette curieuse économie des signes qui se manifeste dans les déclinaisons fortes ou faibles.

Il semble discutable qu'on puisse attribuer tout le vocabulaire à la parole; les hypothèses historiques émises aux pages 406 sqq. sur les inventions successives qui auraient abouti à l'état actuel de la langue (défini comme un systémoïde à couches d'âges différents), le verbe étant l'acquisition la plus récente, le substantif représentant l'avant-dernière (avec la déclinaison qui serait le reste d'un système où les terminaisons auraient servi à marquer

tous les rapports), la couche la plus ancienne étant constituée par les *Artwörter*, *Stellwörter* et *Angabewörter* — tout cela paraît bien révéler une tentation d'historisme et de logique à laquelle l'auteur a failli succomber.

Il n'en reste pas moins que ce livre, fort bien rédigé et habilement composé, constitue un bel et grand effort de recherche, de systématisation et de synthèse, qui pourra livrer un utile instrument de travail pour les études qui restent à faire. Il représente en outre une très intéressante application de la doctrine saussurienne à un domaine où elle a été fort peu prise en considération jusqu'à présent.

A. Kuenzi.

Marcel Cohen, *Sur l'étude du langage enfantin*, dans la revue *Enfance*, 3, mai-juin 1952, pp. 181 à 249.

L'auteur a bien raison, au début de son beau travail, de signaler à ceux qui voudraient étudier le langage enfantin, « la complexité de la matière et *les* difficultés de la tâche ».

L'auteur de ce compte rendu, depuis l'époque lointaine où il s'initiait à la langue des enfants au cours de son regretté maître Jules Ronjat, a bien souvent été tenté — parrain, oncle et père — d'étudier ce langage. Il en a été presque entièrement empêché par le manque de temps, par ses obligations professionnelles. L'étude des premiers balbutiements du bébé, puis des premiers « mots » nécessite une présence, sinon constante, du moins très fréquente de l'observateur. M. Marcel Cohen n'a pas ignoré ces nécessités, ces servitudes, d'ailleurs souvent bien douces !

Son but n'était pas de donner un historique de l'acquisition du langage, ni un tableau complet du langage de ses trois enfants et de ses deux petits-enfants, mais bien — et le titre nous en avertit — de tracer un programme, de procurer une méthode et de donner de salutaires avertissements aux futurs chercheurs. Chemin faisant, il fournit le résultat de ses observations, non comme une description complète, mais comme une série d'exemples. Et dans son double aspect très attachant, cette brève étude est fort riche, fort dense, et elle sera très utile.

Comme d'autres spécialistes de ce domaine en somme peu exploré, je pense par exemple à M. Antoine Grégoire, M. Cohen souhaite que de nombreux observateurs se mettent à l'ouvrage; il voudrait même que, parmi le personnel des pouponnières et des crèches, on forme des enquêteuses à qui l'on donnerait l'initiation linguistique et psychologique nécessaire. Ce ne sera que par une masse énorme de faits, scientifiquement établis et contrôlés, que l'on pourra tirer du langage enfantin des renseignements précieux

pour la linguistique générale. J'en voudrais donner un exemple seulement : page 234, l'auteur, à propos d'une observation, dit : « Il semble que l'article apparaisse plus tôt avec de tels mots (mots d'une syllabe), par tendance à constituer des mots plus longs. » Il faudra des centaines de témoignages sûrs pour que l'on puisse remplacer le prudent « il semble » par un « il est certain ».

Dans ce domaine, une extrême prudence est de rigueur : il s'agit de lutter contre certaines idées préconçues (p. 182). J'ajouterai que j'estime sage d'exclure tous les renseignements provenant d'« amateurs », de renoncer même au témoignage de la mère : les mamans, et c'est bien naturel, risquent plus que d'autres d'être les dupes des illusions, de leur imagination, de leur tendresse...

Remarquons que l'observation assidue des enfants est facilitée par le fait que l'exercice des organes phonateurs est ce qui intéresse le plus les tout petits : c'est le « joujou préféré », disait Ronjat ! On ne craindra jamais de fatiguer ou d'ennuyer l'enfant.

M. Marcel Cohen met en lumière certains principes auxquels, je crois, l'on ne pense pas assez; et c'est là un des grands mérites de son étude. D'abord, il ne faut pas étudier l'enfant seulement, mais la « société enfants-entourage »; il faut savoir comment les parents parlent aux enfants, s'ils « bêtifient » plus ou moins, s'ils simplifient plus ou moins...

Ensuite, M. Cohen fait une remarque plus utile, de nos jours, que jamais : l'emploi quotidien du téléphone, l'écoute prolongée de la radio nous habituent, me semble-t-il, à ne tenir compte que des éléments phoniques du langage : on en vient à faire abstraction de la mimique et de la gesticulation. Or, remarque M. Cohen, ce n'est pas ce qui se passe pour l'enfant ni même pour l'adulte : « on doit estimer que tout élément qui sert à la communication est partie de langage, même s'il peut apparaître éventuellement hors langage, et sans tenir compte s'il est sonore ou non. » (p. 192) et « partout, le langage parlé est l'instrument essentiel de communication, nulle part il n'est exclusif » (p. 194).

Rien ne sera donc négligé, quand on observera l'enfant, ni les larmes, ni le sourire, ni les grognements, ni les mouvements du corps.

Vient ensuite la description sommaire de l'acquisition du langage, où l'auteur reconnaît lui-même des moyens insuffisants et des observations intermittentes, où il formule des vœux pour des méthodes et des instruments appropriés.

Il y a d'abord la première période, qui commence à l'aurore de la vie, période que M. Antoine Grégoire est peut-être le premier à n'avoir pas négligée. C'est le « gazouillis », le « Krähen », le « babil », la « lallation », le « roucoulement » suivant les auteurs, et suivant les étapes de la période.

Viennent ensuite le « dressage » extralinguistique et les jeux, puis l'acquisition et l'exercice du langage enfantin, enfin l'emploi du langage. M. Marcel Cohen fait bien de renoncer, pour le langage enfantin, à la nomenclature du langage adulte, aux notions de « mots » et de « phrases »; il parle d'« éléments de communication » (en abrégé *élémcoms*) et propose une petite terminologie nouvelle. Les élémcoms seront étudiés dans leur apparition, comme phénomènes isolés et enfin en assemblages, mais, naturellement, il faut tenir compte des chevauchements.

Le relativement petit nombre des observations de l'auteur (nombre volontairement restreint, car M. Cohen n'a pas publié toutes ses observations !) permet au lecteur d'embrasser rapidement le développement du langage chez les enfants étudiés. M. Cohen nous avertit assez nettement de ce que ses notes ont de fragmentaire pour que nous ne soyons pas tentés de nous faire des illusions sur ce développement et de généraliser trop vite.

Pour terminer, M. Cohen donne des conclusions dont il souhaite la confirmation par des observations ultérieures :

1. Les éléments de communication non affectifs apparaissent très tôt.

2. Si l'on admet les gestes, les grognements, etc. comme composants des assemblages, affectifs ou non, «on admettra que les assemblages (équivalant à des phrases à plus d'un mot) sont plus variés et aussi plus précoces qu'on ne croit généralement ».

Les quelques réflexions personnelles que je me suis permis d'insérer dans ce compte rendu montreront au moins l'intérêt très grand du travail de M. Marcel Cohen. Il me reste à souhaiter, à mon tour, que ce travail d'une si belle rigueur scientifique suscite de nombreux observateurs : ils ne pourront pas disposer d'un meilleur guide.

Eug. Wiblé.

R. F. Mikuš, *A propos de la syntagmatique du Professeur A. Belić* (Publications de l'Académie slovène des sciences et des arts), Ljubljana 1952.

Encartée au début du volume, une *Mise au point* du président de l'Académie slovène signale que l'auteur, ayant fait approuver par l'Académie le texte de ses Principes de syntagmatique (2e partie de l'ouvrage), n'a pas procédé de même pour l'introduction et pour la troisième partie, où le livre de A. Belić, *O jezičkoy prirodi i jezičkom razvitku* [De la nature et du développement du langage], Ljubljana 1945, est critiqué sans ménagement, sur un ton que l'Académie désapprouve.

Nos remarques concernent surtout les Principes de syntagmatique (pp. 31-72), auxquels l'auteur revient constamment dans sa critique des idées de A. Belić. Il s'y réclame de F. de Saussure et de Ch. Bally (p. 31, note 20; cf. Préface, p. 10). En fait, il se réfère surtout à Bally; et quand il cite Saussure, ce n'est pas toujours avec fidélité (p. 33 « linéarité du langage », au lieu de « caractère linéaire du signifiant » [CLG p. 105]; pp. 48 et 49 : interprétation toute personnelle des deux axes [CLG p. 118]). M. Mikuš commence par mettre hors de jeu la coordination (pp. 32, 39 et note 26). Pour lui, la syntagmatique tout entière repose sur la phrase, « syntagme par excellence », « définie... par l'événement physique, dont elle est l'expression linguistique » (p. 34). Cette thèse est soutenue par des considérations sur la genèse de la phrase à deux termes (sujet-prédicat) qui ne me paraissent pas tout à fait convaincantes : les langues exotiques présentent des types de phrases très différents — comme l'a noté Belić, cité page 79; et il n'est pas prouvé que le type sujet-prédicat soit antérieur à tout autre (v. A. Sechehaye, *Les deux types de la phrase*, CFS 4 [1944] pp. 7-22; cf. *Essai sur la structure logique de la phrase*, p. 37), ni que « le nom soit destiné *a priori* à la fonction de sujet » (p. 46). Quant au monorème, qui doit bien avoir précédé la phrase, M. Mikuš y voit un « syntagme prédicatif implicite » (p. 35); il est vrai qu'il se déclare, plus loin, autorisé à considérer comme syntagme implicite « tout signe qui se laisse comparer avec une structure homofonctionnelle de la même langue *ou d'une autre langue* » (p. 51. C'est moi qui souligne. Cette affirmation, corrigée p. 73, est réitérée sans correction p. 109). Dans la phrase, les deux termes « se déterminent mutuellement »; et pourtant, « le sujet s'est imposé comme déterminé et le prédicat comme déterminant » (pp. 38-39; cf. pp. 106-107). L'assimilation du sujet à un « déterminé » est discutable, malgré l'autorité de Bally (LGLF § 155). On lit plus loin que dans tout syntagme, le déterminé est le signe qui exerce la *fonction*, le déterminant celui qui exerce la *cofonction* (p. 43); mais en quoi l'une se distingue-t-elle de l'autre?

De cette théorie de la phrase, M. Mikuš n'a pas de peine à déduire tout le reste, de la structure du mot fléchi ou dérivé à la syntaxe des propositions : « tout syntagme de n'importe quelle catégorie a pour base le rapport reliant le sujet au prédicat ... et tout syntagme est convertible mentalement à une phrase » (p. 40). Une revue des différents types de syntagmes, une théorie de la transposition (d'après Bally), et des analyses d'énoncés complexes, avec schémas (pp. 60-65) et tableaux (pp. 69-72; cf. 117-121), complètent l'exposé de ces Principes. Sur l'analyse dichotomique des syntagmes à plus de deux termes, on ne peut que donner raison à M. Mikuš — contre Belić, à propos de turc *ev-ler-in* (pp. 83-84).

On souhaiterait, en revanche, que certains problèmes essentiels fussent plus nettement posés et discutés : celui des termes (constituants du syntagme, par exemple, ou celui des unités. M. Mikuš parle çà et là de *morphèmes* (p. 54, 55) sans s'expliquer sur le sens qu'il donne à ce mot; de *monèmes* (pp. 33, 93, 160) sans citer exactement la définition qu'en a donnée H. Frei (en dernier lieu, *Zeitschrift für Phonetik* 4 [1950], p. 162, note 4), et à contresens : *se repent-* (dans *se repentir*) n'est pas *un* monème.

Un examen plus objectif des idées de A. Belić aurait peut-être amené M. Mikuš à reconsidérer certains de ses principes et à tempérer un dogmatisme qui, en matière de linguistique, nous paraît un peu prématuré.

R. G.

L. Tesnière, *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1953.

Le qualificatif « structural » ne doit s'entendre ici que des rapports syntagmatiques : d'une part, les « connexions structurales » (enchaînement des signifiés) s'opposent aux « séquences linéaires » (succession des signifiants); d'autre part, « structural » est opposé à « sémantique » (pp. 3, 8, 11). La syntaxe structurale est donc l'étude des types de syntagmes — plus exactement, de ceux dont les termes sont des *mots* : phrases et membres de phrase. Donc, en somme, la syntaxe au sens traditionnel du mot. Mais en la disant « structurale », M. Tesnière a en vue la « représentation graphique de l'architecture des connexions », qu'il nomme « stemma », et qui rappelle en effet par ses lignes le *stemma codicum* des éditeurs de textes.

L'exposé se divise en trois parties : La connexion — La jonction — La translation. Le terme de connexion désigne, à ce qu'il semble, le rapport de subordination : « Pour une connexion, il faut deux nucléus, un supérieur, que nous appellerons le *régissant*, et un inférieur, que nous appellerons le *subordonné* » (p. 3). Ce rapport est figuré par un trait vertical (ou oblique); or l'apposition est définie ensuite comme une « connexion *horizontale* » (p. 5), et l'anaphore comme une « connexion sémantique supplémentaire, à laquelle ne correspond aucune connexion structurale » (p. 7). M. Tesnière entend donc par connexion tout rapport non coordinatif; mais la coordination (« jonction ») est notée par un trait horizontal comme l'apposition, ce qui déconcerte.

Dans l'analyse de la phrase simple, tout est subordonné au verbe, le sujet comme les compléments. Ce point de vue, qui n'est pas particulier à M. Tesnière, est parfaitement soutenable; il y a toutefois un inconvénient à l'adopter dans le cas du français, qui

connaît deux types de phrases, l'un construit à partir d'un sujet *(Alfred chante)*, l'autre à partir d'un verbe *(il pousse de l'herbe)*. Les termes subordonnés au verbe sont les « actants » et les « circonstants ». Très novateur en sa terminologie, M. Tesnière est plutôt conservateur dans ses définitions : les actants sont « les subordonnés du verbe qui, à un titre quelconque, participent à l'action »; les circonstants, ceux « qui indiquent les circonstances de l'action : temps, lieu, manière, etc. ». Il est assurément difficile de donner dans le même langage, et sans d'autres critères, une définition satisfaisante de l'apposition.

La distinction entre mots pleins et mots vides est reprise avec une heureuse précision : les mots vides sont les « jonctifs » (particules de coordination) et les « translatifs » (transpositeurs : prépositions, conjonctions). Cette précision est un peu spécieuse et escamote certaines classes de mots. Ainsi les déterminatifs : *mon* n'est pas un adjectif de même nature que *rouge* (dont il est rapproché, p. 7); de fait, il est question plus loin (p. 18) de « l'article ou un autre déterminatif », et l'article est défini (p. 23) comme un translatif atténué, indice du substantif. De même, si l'infinitif est bien à sa place dans la 3e partie (Translation [= transposition]), peut-il être assimilé sans plus au substantif? Comment expliquer alors la différence entre *il désire déjeûner* et *il désire son déjeûner?* M. Tesnière se contente de citer côte à côte des infinitifs sans articles et des infinitifs substantivés (p. 20), alors que ces derniers auraient dû n'apparaître qu'au chapitre suivant (Translation double). De même encore, le reclassement des pronoms (p. 19, cf. p. 23) a l'inconvénient de disloquer le système des pronoms personnels.

L'explication de l'attribut comme « auxilié » du verbe auxiliaire *être* (p. 8) est ingénieuse et part d'une idée juste : il n'y a pas, en français, de phrase nominale. Mais *est jeune* n'est pas un « verbe jumelé » comme *est venu, a chanté* : on ne peut séparer *est jeune* de *paraît jeune, redevient jeune*, et même de *meurt jeune*. Logiquement, puisque l'adjectif a été défini comme épithète, « subordonné du substantif » (p. 5, cf. p. 17), toute la question de l'adjectif attribut aurait dû passer dans la 3e partie.

Les chapitres sur la négation et l'interrogation, sur les voix, sont excellents. Dans la 2e partie (Jonction [= coordination]), il eût suffi de parler d'un dédoublement des termes, sans y joindre ces « additions de phrases » qui surchargent bien inutilement les stemmas. Mais M. Tesnière paraît sensible, comme M. Mikuš, à la séduction des figures compliquées : on en trouvera aussi dans la 3e partie, où d'ailleurs les multiples formes de la transposition sont rigoureusement ramenées à leur principe.

Quelques remarques de détail. L'analyse va parfois trop loin :

debout (p. 19), *delà* (p. 22) sont des agglutinés, de même que les « composés » de la p. 24. *Faction* (ib.) est-il un dérivé? De quel verbe? Une ou deux fautes d'impression, faciles à corriger : p. 7, ligne 2, *interrogation* au lieu de *négation* ; p. 11, l. 20 « les jonctifs sont *intra*nucléaires », au lieu de *inter-* (cf. p. 7 Mots vides). Simple inadvertance, sans doute, que cette curieuse définition du nom en apostrophe (p. 5) : « L'apostrophe se comporte comme le premier actant [= le sujet] d'un verbe à l'impératif : *Prends un siège, Cinna* ». Sans chercher bien loin, M. Tesnière eût trouvé *Tu vois le jour, Cinna*, ou *Quelle fureur, Cinna, m'accuse et te pardonne?*

R. G.

G. Redard, *Recherches sur* χρή, χρῆσθαι, Etude sémantique, Paris 1953 (Bibliothèque de l'École des Hautes études, fasc. 303).

L'étude sémantique d'une famille de mots peut être fort intéressante, lorsqu'elle est menée avec une méthode rigoureuse, comme c'est ici le cas. C'est en étudiant la terminologie mantique du grec ancien que M. Redard a été amené à examiner de près les mots formés sur le radical χρη-, et d'abord χρῆσθαι. Sans insister sur les conjectures étymologiques (signalées p. 11 et p. 47, note 1), il reprend, en l'enrichissant d'exemples relevés par lui-même, le classement des acceptions adoptées par Liddell, Scott et Jones (*Greek-English Lexicon*, 1925-1940). Les divers emplois se laissent répartir entre quatre sens bien distincts pour l'usager d'une langue moderne; mais l'étude des exemples, considérés dans leurs contextes et dans les situations qu'ils évoquent, permet à M. Redard de dégager une base sémantique commune (χρῆσθαι « rechercher l'utilisation de qqch., avoir recours à qqch. pour s'en servir », p. 36), qui concorde parfaitement avec les caractères de la flexion et de la construction de ce verbe (pp. 40-44). L'étude des autres mots de la famille se fonde sur la valeur reconnue à χρη- et sur celle — mieux fixée depuis les travaux de Benveniste et de Chantraine — du type de formation; mais elle comporte toujours un examen attentif des divers exemples.

Peut-être eût-il convenu de mieux marquer la part qui revient au *cas* dans la signification des syntagmes où figure χρῆσθαι : ainsi dans κέχρημαί τινος, κέχρημαί τινι (pp. 18-19). L'explication de χρήσασθαι « emprunter » (p. 38) en aurait été simplifiée : il suffisait de considérer le groupe χρήσασθαί τι παρά τινος ; c'est ainsi que lat. *petere* « chercher à atteindre » signifie « demander » dans le groupe *petere rem ab aliquo*. Il est vrai que la valeur du datif (p. 37) ou du génitif (p. 39) ne se laisse pas toujours préciser à coup sûr, et je ne crois pas que la variation *egeo panis* / *pane* (p. 40, d'après

J. Humbert) éclaire beaucoup la nature du génitif grec avec les verbes de désir : le fait qu'on n'a jamais **egeo ab* interdit de voir dans *(egeo) pane* un ablatif de séparation. La construction de χρή avec l'accusatif de la personne a un parallèle remarquable dans le v.perse *mám káma* (p. 51, note 1). Dans ce type de phrase archaïque, le latin n'a que le datif : *mihi iter est, opus est, pudor est* (en regard de *me pudet*).

Je relève avec intérêt que « le procès exprimé par χρῆσθαι est invariablement suscité par un événement, lié à une occasion » (p. 44) : χρῆσθαι, dans sa signification fondamentale, n'est pas un verbe d'état, et ceci concorde avec la prédominance de l'aoriste et du parfait dans son paradigme, à date ancienne du moins (cf. CFS 9, p. 48-49).

R. G.

W. H. A. Koenraads, *Studien über sprachökonomische Entwicklungen im Deutschen*, J. M. Neulenhoff, Amsterdam, 1953, XXVIII + 191 pages.

Cette thèse, présentée à l'Université d'Amsterdam pour l'obtention du titre de docteur ès lettres et sciences, témoigne d'une connaissance approfondie de l'allemand et de son histoire, dès les origines et jusqu'aux derniers développements de la période actuelle. Elle témoigne également d'une complète adhésion aux idées de Jespersen sur l'évolution des langues. C'est dire que tous les changements qu'entraîne la dégradation progressive des éléments phoniques sont considérés comme autant de pas en avant vers l'état futur de la langue, qui est l'idéal à atteindre. L'analyse détaillée et consciencieuse de toutes les modifications survenues dans les diverses catégories de mots, leur mode de formation, leur syntaxe, au cours de leur passage du vieux haut allemand au moyen haut allemand et à l'allemand moderne, amène chaque fois l'auteur à cette conclusion qu'il y a eu simplification, allégement des moyens linguistiques *(Sprachökonomie)* sans diminution notable de la clarté de l'expression *(Deutlichkeitstendenz)*, d'où augmentation de l'« efficience », pour employer la terminologie jespersenienne.

M. Koenraads admet toutefois qu'en certains cas cette simplification a abouti à une complication plus grande (30 séries de verbes forts en allemand moderne contre 18 en moyen haut allemand). Il constate, d'autre part, que syntaxe et grammaire se trouvent à peu près fixées dès le XVIII^e^ siècle, que l'influence de la littérature classique, l'activité de l'école, l'exemple de la radio, du cinéma parlant tendent à imposer les formes de cette langue écrite même à la langue parlée. Le seul domaine où quelque innovation se mani-

feste est celui du vocabulaire. Aussi, dans une dernière partie, qui est la plus intéressante et la plus neuve de l'ouvrage, l'auteur a-t-il mis en parallèle des textes analogues de 1900 et de 1950 pour en étudier qualitativement et statistiquement les différences de vocabulaire. Le trait caractéristique lui paraît être le pullulement croissant des mots composés constitués par simple juxtaposition de radicaux et « capables, dit-il, sous une forme condensée, de délimiter avec précision des notions compliquées »; le plus souvent il s'agit de termes techniques. On pourrait objecter à cet éloge que c'est justement leur emploi comme termes techniques qui confère à ces vocables leur précision et nullement leur mode de formation.

Ecrit dans une langue excellente, l'ouvrage de M. Koenraads se présente muni de tous les éclaircissements qui peuvent assurer une vue d'ensemble et orienter le lecteur dans le dédale des faits examinés : introduction théorique d'une trentaine de pages, notice historique également copieuse et, en fin de volume, un résumé en allemand, anglais et français de tout le travail. Et il est réconfortant de constater que cet apôtre de la *Sprachökonomie*, dans son propre exposé, s'est préoccupé beaucoup moins de *Sprachökonomie* que d'obtenir à tout prix clarté et précision.

A. Juvet.

Cahiers Sextil Puşcariu, *Linguistique, philologie, littérature roumaines, publiés par A. Juilland*, t. I, Rome, éditions Dacia et Valle Hermosa, Cartea Pribegiei, 1952, 453 p. miméographiées.

C'est avec joie qu'on saluera la naissance d'une revue consacrée au roumain, malgré la défectuosité — toute provisoire — de la présentation. Le contenu en est riche et, comme l'indique le sous-titre, varié; nous ne signalerons ici que les articles de linguistique structurale.

M. Ch. Bazell, pp. 77-85, et M. K. Togeby, pp. 265-268, traitent de la question du genre en roumain. Le premier aboutit à la conclusion que « si les formes en question sont neutres, ou plutôt dans la mesure où elles le sont, le système sémantique suivant s'impose pour la déclinaison des substantifs :

	non marqué	marqué positivement	marqué négativement
cas	nom.-acc.	gén.-dat.	vocatif
genre	masculin	féminin	neutre »

Le second distingue six genres : « masculin, féminin, neutre, neutre/masculin, neutre/féminin, et genre indifférent ».

Pp. 111-119, M. Togeby reprend, à propos de la thèse de M. A. Hansen, le problème de l'article en roumain; pour lui, « en roumain, l'article défini ne se distingue pas systématiquement de l'article défini des autres langues romanes », mais « il diffère considérablement par son expression [...] sa position parfois enclitique et son emploi syntaxique devant un adjectif épithète ».

Pp. 194-201, M. Juilland fait un exposé bibliographique et critique sur *Les études de phonologie roumaine*. Relevons cette affirmation de la page 194 : « l'Ecole de Genève s'est presque éteinte »; qu'il se rassure, la Société de linguistique de Genève est toujours bien vivante.

Les pages 241-268 sont une reproduction, sans autres changements que des détails de style, d'un chapitre du livre de MM. A. Haudricourt et A. Juilland, *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, dont il a été rendu compte dans ces *Cahiers* (nº 8, pp. 64 ss.). Nous noterons seulement que, pour le roumain, la théorie de ses auteurs est en contradiction avec les faits signalés par M. F. Schürr dans un article du même volume, pp. 86-90, *Die Stellung des rumänischen Vokalismus* (et, avec plus de détail, *Herrigs Archiv*, 186, pp. 146 ss.).

A. Burger.

Word, *Journal of the Linguistic Circle of New York*, IX (1953), fasc. 1-3, pp. 1-324.

Le tome IX de *Word* offre aux linguistes la même richesse d'information que ses prédécesseurs (voir CFS 11 [1953], pp. 50-52) :

1) André Martinet, *Concerning the Preservation of Useful Sound Features* (pp. 1-11), étudie les lois phonétiques qui régissent les changements phonétiques diachroniques; se base surtout sur le vieil-irlandais. — 2) H. Stone, *Cushioned Loan-Words* (pp. 12-15). Relevé des différentes manières dont sont introduits les termes nouveaux (emprunts, etc.) dans des textes médicaux moyen-français; l'auteur les rattache à la tendance de la langue à ne pas innover. — 3) H. R. Kahane & H. S. Hutter, *The Verbal Categories of Colloquial Brazilian Portuguese* (pp. 16-44). — 4) M. Halle, *The German Conjugation* (pp. 45-53). Intéressante description synchronique du verbe allemand; le classement est basé non sur l'infinitif mais sur la troisième personne du singulier du passé de l'indicatif. On notera la curieuse notation des affriquées au moyen d'un ˆ surmontant la fricative ($\hat{s}$ = ts, $\hat{ʃ}$ = tʃ). — 5) J. D. O' Connor et J.L.M. Trim, *Vowel, Consonant, and Syllable* (pp. 103-122). S'appuyant sur l'anglais du sud de l'Angleterre, les auteurs veulent

montrer que "a study of phoneme distribution is the proper theoretical basis for the establishment of the vowel and consonant classes" et que "the syllable is best regarded in phonology as a structural unit most economically expressing the combinatory latitudes of vowels and consonants within a given language" (p. 105). — 6) S. Öhman, *Theories of the "Linguistic Field"* (pp. 123-134). — 7) E.P. Hamp, *Indo-European Nouns with Laryngeal Suffix* (pp. 135-141). — 8) R.A. Fowkes, *Synchronic Method and Welsh Consonantism* (pp. 142-145), essaye de démontrer qu'un état purement synchronique de langue est "a figment" (p. 145) et partant, qu'une étude dite synchronique "inevitably contains within it the essence of the historical and comparative method" *(ibid.)*. — 9) A.V. Jerejian : *The* h-*zero Alternation in Classical Armenian* (pp. 146-151). Les formes en *h-* seraient marquées ("specificity, result, intensity, or a combination of two or all of these" [p. 151]), tandis qu'en arménien moderne la distribution des deux formes relève exclusivement du lexique. — 10) A. Martinet, *A Project of Transliteration of Classical Greek* (pp. 152-161). J'avoue ne pas être aussi convaincu que l'auteur de l'opportunité de ce « project », dont les raisons essentielles sont d'ordre formel (seul le grec est cité usuellement en caractères non latins) et économique (difficultés typographiques). Je me demande s'il est vraiment plus facile ou plus économique d'imprimer ŏ ou ō· plutôt que ώ. En outre, mais cela ne touche pas le fond du débat, il y a dans cet article une accumulation de détails qui, sous la plume de Martinet, étonne : fallait-il vraiment quatorze lignes pour nous expliquer que la meilleure transcription de la série β δ λ μ ν π σ τ α ε ι ο est b d l m n p s t a e i o ? — 11) J.J. Lynch, *The Tonality of Lyric Poetry : An Experiment in Method* (pp. 211-224). Cette méthode, dite « analyse phonémique » pour la bonne raison qu'elle opère sur "the smallest distinctive units in the poem, the phonemes", a pour but de dégager "the total effect of the poem's euphony" pour pouvoir "relate its findings to 'meaning' in such a way that it can be seen how the poem's phonemic tonality supports and contributes to its prose and poetic statement". Suit le décortiquage d'un sonnet de Keats et de quelques autres poèmes. Ce que la linguistique retire de ces opérations m'échappe. — 12) S. Ullmann, *Descriptive Semantics and Linguistic Typology* (pp. 225-240). Application de la méthode saussurienne à la sémantique définie (p. 225, note 1) "linguistic study of word-meanings". — 13) M. S. Ruipérez, *The Neutralization of Morphological Oppositions as Illustrated by the Neutral Aspect of the Present Indicative in Classical Greek* (pp. 244-252). — 14) A. Martinet, *Non-apophonic* o-*Vocalism in Indo-European* (pp. 253-267). — 15) H. Wong, *Outline of the Mandarin Phonemic System* (pp. 268-276).

La nécrologie de Edith Frances Claflin (par E. Dorfman, pp. 56-57), une note d'histoire de la linguistique : *Ascoli, forerunner of Matteo Bartoli*, par Walburga von Raffler (pp. 54-55), et soixante-trois recensions complètent cet intéressant volume.

Slavic Word, II (1953) = *Word*, IX/4, pp. 325-415.

Recueil de sept articles et dix recensions consacrés à la linguistique slave (linguistique synchronique et diachronique, phonétique, bibliographie).

E. S.

Adresse des auteurs d'articles ou de comptes rendus

André Burger, Cartigny, Genève.
Henri Frei, chemin des Voirons 3, Grange-Falquet, Genève.
Robert Godel, rue de l'Aubépine 1, Genève.
Alfred Juvet, rue Cherbuliez 5, Genève.
Adolphe Kuenzi, chemin de la Tuilerie, Bienne.
Bertil Malmberg, Institut de phonétique de l'Université, Lund, Suède.
Edmond Sollberger, rue du Beulet 7, Genève.
Eugène Wiblé, avenue Empeyta 16, Genève.

TABLE DES MATIÈRES

I. Société genevoise de linguistique 3

II. Articles :

Bertil Malmberg, Ferdinand de Saussure et la phonétique moderne 9

Henri Frei, Cas et dèses en français 29

III. Textes :

Notes inédites de F. de Saussure 49

IV. Publications présentées en séance 73

ÉCOLE D'INTERPRÈTES

DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Ecole d'interprètes, dirigée et administrée par un professeur de la Faculté des lettres, se consacre à l'enseignement pratique des langues vivantes, en collaboration avec la Faculté des lettres, le Séminaire de français moderne et l'Ecole pratique de langue française.

Destinée en premier lieu aux personnes à qui des connaissances linguistiques sont indispensables dans l'exercice de leur profession (fonctionnaires diplomatiques ou consulaires, fonctionnaires d'organisations internationales, interprètes ou traducteurs de congrès, etc.), elle s'adresse également aux étudiants qui, tout en se destinant à une carrière n'exigeant en soi aucune connaissance de langues étrangères (futurs médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes, etc.) pourraient cependant avoir intérêt à savoir s'exprimer dans la langue de leurs clients étrangers. D'autres étudiants (futurs géologues, prospecteurs, médecins sur paquebots transatlantiques, ingénieurs, techniciens, bibliothécaires, éducateurs, institutrices, infirmières, etc.) pourraient, par l'étude de langues étrangères, se créer de nouvelles occasions de travail à l'étranger.

L'Ecole d'interprètes admet des élèves libres et des élèves réguliers. Les élèves réguliers préparent les examens prévus pour les diplômes de traducteur, traducteur-interprète et interprète parlementaire. Les élèves libres peuvent obtenir le certificat d'études pratiques d'une ou de plusieurs langues modernes, ainsi que des attestations d'examens semestriels.

Le programme détaillé et le règlement de l'école sont à la disposition des intéressés auprès du Secrétariat de l'Université.

Demander tous renseignements supplémentaires à M. le professeur S. Stelling-Michaud, administrateur de l'Ecole, et au Secrétariat, Université de Genève, téléphone 24 66 37.

IMPRIMÉ EN SUISSE
IMPRIMERIES POPULAIRES, GENÈVE

SEP 1954

1976 1

83-11